Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Ramadan 1445
19 Mars 2024

N° 34

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **621**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **621**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **630**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **637**
Homologation de résolutions **638**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **638**
Avis aux créanciers **645**
Convocations
Sociétés anonymes **648**
Sociétés à responsabilité limitée **658**
Autres sociétés **659**
Divers
Avis au public **659**
Rectificatifs **661**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de TUNISO-EMIRATIE SICAV **662**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société citoyenne

Nom de la société à constituer : La société citoyenne locale Al-Wefaq à Al-Katatna Al-saadi 4.

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit de la société : est de 10000 dinars.

L'adresse désignée pour l'évasion sociale : Draa Bin Ziyad Al-Amra Sfax.

Sujet : préparer la parcelle, intensifier les plantations, la renouveler et créer des pépinières.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts type : 29 février 2024 au Tribunal de Première Instance de Sfax 1 sous le n° 03/24.

Le nombre d'actions à souscrire et leur contrepartie en numéraire, ainsi que le montant devant être payé immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars.

La valeur nominale des actions à émettre : Deux cents dinars par classe (200 dinars).

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne: Dans le cas où la société locale réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable :

- Pourcentage de spécialisation 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société locale.

- Pourcentage de spécialisation 20% pour les activités sociales, culturelles, environnementales et Sportives.

Les bénéfices ou excédents restants peuvent être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

L'excédent est utilisé pour développer ses activités localement.

Nom de l'agence de l'institution bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription :

- Banque nationale agricole agence Saqiet Al-Dayer.

Terme ouvert pour l'abonnement : Du lundi 11 mars 2024 au mercredi 10 avril 2024 (temps administratif).

Avec possibilité de scellement anticipée sous forme de souscription avant l'expiration du délai précité.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu : Après souscription de tous, la convocation à l'assemblée générale constitutive est faite par l'affichage de la convocation au siège de la délégation d'Al-Amra.

Fondateurs :

* Abdel Aziz Htiwech : Résident d'Al-Amra

* Hajer Farah : Résident d'Al-Amra

* Ahlem Hachich : Résident d'Al-Amra

* Amin Hajjeji : Résident d'Al-Amra

* Latifa Sahloul : Résident d'Al-Amra

* Maher Abdesslam : Résident d'Al-Amra

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs, après examen du projet de statuts de la société.

2024X00290SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice légale

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Identifiant Unique : 0766895F

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalease.com

Hannibal Lease est notée B+(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 11/10/2023

Emprunt Obligataire «HL 2024-01»

de 40 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne

Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	5 ans	10,70%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,65%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note provisoire «B+(EXP)(tun)»[1] par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 23/02/2024

1. Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease

1.1 Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Téléphone : 71 139 400

Fax : 71 139 460

Email : commercial@hannibalease.com

Site Web : www.hannibalease.com

1.2 Forme juridique et législation particulière :

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Hannibal Lease, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 - 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

Date de constitution et durée :

Date de constitution : 11/07/2001

Durée : 99 ans

1.3 Objet social (Article 2 des statuts) :

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.4 Identifiant Unique :

0766895F

1.5 Exercice social :

Du 1er janvier au 31 Décembre de chaque année

1.6 Nationalité :

Tunisienne

1.7 Matricule fiscal :

766 895 FAM 000

1.8 Régime fiscal :

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et

notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

[1] Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur sin site internet : www.fitchratings.com/

1.9 Capital social :

Le capital social de Hannibal Lease s'élève à 55 000 000 de dinars, divisé en 11 000 000 d'actions de nominal 5[2] dinars chacune entièrement libérées.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège de la société : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

2. Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes :

2.1 Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Hédi DJILANI*	Lui-même	Président	2021-2023	Tunis
Mr Abderrazak BEN AMMAR*	Lui-même	Membre	2021-2023	Tunis
La Financière Tunisienne*	Mr. Ali Sabri ESSGHAIER	Membre	2021-2023	Tunis
United Gulf Bank, UGB*	Mr. Mohamed Salah FRAD	Membre	2021-2023	Tunis
Tunis International Bank, TIB*	M. Mariem HASSAD'''	Membre	2021-2023	Tunis
Investment Trust Tunisia SA*	Mr. Hatem BEN AMEUR	Membre	2021-2023	Tunis
	Mme Dadou Hedia DJILANI	Membre	2021-2023	Tunis
Mutuelle Assurances de l'Enseignement*	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Membre	2021-2023	Tunis
Mr.Mohamed KAANICHE ''	Représentant des actionnaires minoritaires	Membre	2021-2023	Tunis
Mr Abdessatar KRIMI*'	Lui-même	Membre	2021-2023	Tunis
Mr Mohamed BERRAIES*'	Lui-même	Membre	2021-2023	Tunis

Mandat renouvelé lors de l'AGO du 27/04/2021

' Administrateurs indépendants

" Administrateur représentant des actionnaires minoritaires élu par les actionnaires minoritaires lors de l'AGO du 27 Avril 2021

'"Nommée lors de l'AGO du 26/04/2022 en remplacement de Mr. Mohamed FEKIH

[2]Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT décidée par l'AGE du 16/7/2012.

2.2 Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z - KPMG TUNISIE : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI	Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel Les Berges du Lac 1053 Tunis. Tél : 71 194 344 Fax : 71 281 477	2020-2023*
DELTA CONSULT : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Said MALLEK	Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis. Tel : 71 755 035/71 755 024 Fax : 71 753 0625	2022-2024**

*Renouvellement du mandat par l'AGO du 27/04/2021. Toutefois, les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 ont été signés par Madame Emna RACHIKOU.

** Renouvellement du mandat par l'AGO du 26/04/2022

3. Renseignements relatifs à l'émission :

3.1 Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 25/04/2023 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 27/02/2024 a décidé d'émettre un emprunt obligataire dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

a. Montant de l'emprunt obligataire : 40 000 000 dinars ;

b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;

c. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;

d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;

e. Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents selon la catégorie :

▪ Catégorie A : taux fixe de 10,70% brut l'an ;

▪ Catégorie B : taux variable de TMM+2,65% brut l'an.

f. Durée : 5 ans pour les deux catégories A et B ;

g. Amortissement normal : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories.

3.2 Renseignements relatifs à l'opération :

Montant nominal de l'emprunt :

L'emprunt obligataire «HL 2024-01» est d'un montant de 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «HL 2024-01» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt est de 40 000 000 dinars. Les commissions de placement s'élèvent à 360 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 DT, les frais de la BVMT sont de 13 500[3] DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 32 443 DT, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies…etc, sont estimés à 2 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 432 943[4] DT et un produit net de l'emprunt de 39 567 057 DT.

[3]L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction e l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au 2ème trimestre 2024.

[4]Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/2 à taux fixe et 1/2 à taux variable.

3.3 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 27/03/2024 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 26/04/2024. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/04/2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

3.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 27/03/2024 auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance - Les Berges du Lac Tunis.

3.5 But de l'émission :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

4. Caractéristiques des titres émis :

4.1 Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : HL 2024-01

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : livre 4 - titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

4.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

4.3 Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/04/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au 26/04/2024, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

4.4 Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

4.5 Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire **(TMM publié par la BCT) +2,65%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'**avril de l'année N-1** au mois **mars de l'année N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

4.6 Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le 26/04 de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations des deux catégories A et B est prévue pour le 26/04/2029.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 40 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 12 840 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **10,70%**.

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de TMM+2,65% (en considérant un taux nominal de **10,648**% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de mars 2023 au mois de février 2024, à titre indicatif), devrait s'élever à **12 778 000** Dinars.

4.7 Amortissement normal et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/04/2029** pour les deux catégories A et B.

4.8 Taux d'intérêt nominal :

Pour la catégorie A : Taux fixe de **10,70**% brut l'an.

Pour la catégorie B : Taux variable de TMM +2,65%, soit un taux d'intérêt de **10,648**% brut par an. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2023 au mois de février 2024 majorée de 2,65% (à titre indicatif).

4.9 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

4.10. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 26/04 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le 26/04/2025 pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

4.11. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,70**% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,998 % et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,648 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,65% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

4.12. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire «**HL 2024-01**» sont émises sur une durée de 5 ans pour les deux catégories A et B ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum_{t=1}^{T} t * F_t/(1+\text{i})^t)/\sum_{t=1}^{T} F_t/(1+\text{i})^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de 2,6403 années.

4.13. Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

4.14. Notation :

Notation de la société :

Le 11/10/2023, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à «Hannibal Lease» à «B+(tun) » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à «B (tun)».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/02/2024** une notation **provisoire** à long terme «B+(EXP)(tun)» à l'emprunt obligataire **«HL 2024 - 01»** objet de la présente notice légale.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente notice légale qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Signification des notes nationales

B+, B, B- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

4.15. Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

4.16. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

4.17. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 34 de la loi de finance 2024, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 ou au titre des bons du trésor assimilables émis par l'état dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

5. Renseignements généraux :

5.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire «HL 2024-01» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

5.2. Marché des titres :

Il existe à fin février 2024, treize (13) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociée sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission de l'emprunt obligataire «HL 2024-01» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

5.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «HL 2024-01», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

5.4. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

5.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence «HL 2024» enregistré par le CMF en date du 04/03/2024 sous le N° 24/001 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

La note d'opération et le document de référence «HL 2024» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : **www.cmf.tn** et sur le site de MAC SA : **www.macsa.com.tn**.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/04/2024.

2024R00621SANB2

Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

SOCIETE DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION & DE MANUTENTION

«S. T. D. M.»

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 D

Groupe S.F.B.T.

Siège social : .21, Rue Nejib Mahfoudh - Z.I. BirKassaa - 2013 BEN AROUS

Identifiant unique : 1191615V - M.F. : 1191615V A M 000

Affiliation à la CNSS n° 0032065166

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2024, enregistré à la Recette des Finances à cherguia - Tunis le 15 mars 2024 sous le n°24802633, Quittance n°M043338, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Abdallah Houssem MEZIOU, en qualité de Président-Directeur Général.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 18 mars 2024 sous le n° 202447165.

2024R00667SANB2

Notice

Transfert du siège social

Société IMMOBILIERE HANNIBAL MEDICAL CENTER

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 73.000.000D divisé en 7300.000 actions de VN de 10D

Résidence Riviera Bloc D Rue de la Feuille d'Erable Cité les Pins 1053 Les Berges du Lac 11 Tunis

Registre de commerce : B24106142009

Identifiant Unique RNE : 1107841F

Affiliation CNSS : 266619-63

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juillet 2023 enregistré à la

Recette d'enregistrement des Actes de Sociétés de Tunis 1er Bureau le 20 Juillet 2023 sous le Numéro 23803294 Quittance 6505 et dont un exemplaire original a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 6 Mars 2024 sous le Numéro 202444529 :

Le siège social de la Société IMMOBILIERE HANNIBAL MEDICAL CENTER a été transféré de son adresse actuelle sise à : Résidence Riviera Bloc D Rue de la Feuille d'Erable Cité les Pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis à la nouvelle adresse sise au Boulevard Qualité de la vie, Résidence LA RENAISSANCE, Bloc A, IMMOBILIERE HANNIBAL MEDICAL CENTER, le Kram 2015 Tunis et ce à partir du 10/7/2023.

En vertu de l'attestation de domiciliation du 11/10/2023 par laquelle la Société MAJDA TUNISIA certifie que la Société IMMOBILIERE HANNIBAL MEDICAL CENTER est domiciliée (gratuitement) chez elle à partir du 10 juillet 2023, l'adresse de siège social a été rectifiée comme suit :

Boulevard Qualité de la vie, Immeuble LA RENAISSANCE, Bloc A, Jardins de Carthage 1090 Tunis.

Conformément à la décision du transfert du siège social susmentionnée, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit :

Article 4 nouveau :

On a désigné le siège social comme suit :

"Boulevard qualité de la vie, Immeuble LA RENAISSANCE, Bloc "A" Jardins de Carthage 1090, Tunis".

2024400575SANB2

Approbation de la désignation d'un Administrateur Délégué

Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud S.E.P.T.S

Matricule Fiscal : 0040873 RAM 000

SA au capital de 1 million de dinars

Siège social : 52, rue Ibn Charaf 1002 Tunis

Selon le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration tenu en date du 7 Mars 2024, enregistré à la recette des finances, cité mahrajane Tunis le 11 Mars 2024 sous le numéro 24701151 et dont un exemplaire a été déposé au guichet unique commercial au registre national des entreprises de Tunis en date du 12 Mars 2024 sous le numéro 202446235, le conseil d'administration a approuvé la nomination de Madame Ines Jaziri Jerbi en tant qu'Administrateur Délégué de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud et l'octroi de toutes les prérogatives nécessaires pour assurer la gestion de la société conformément à son statut et aux règlements en vigueur et ce à partir du 8 Mars 2024.

2024400593SANB2

Société d'études et de développement à Houmet Souk Djerba

Nom de la société : Société anonyme

Capital social : 11.900.000 DT

Siège social : 6 Rue du Commerce Est 1, 2035 cité Al Khadhra 06

Identifiant unique : M0024750

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 février 2024 et enregistré auprès de la recette des finances à Charguia Tunis le 27 février 2024 sous le numéro 24801992, le numéro de reçu 031361 M, Monsieur Ridha Karou a été nommé Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur Mustafa Tlili. Un document a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro d'annonce 202442745 en date du 1er mars 2024.

2024400599SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

TIMASEL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 150.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1331058S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 10/11/2023 (enregistré à la recette des finances El Mahrajene le 27/2/2024 sous Qn°M013308 En°24800987)

- Monsieur Jean-Marie Paul Trelohan a démissionné de son mandat de gérant

- Les associés décident de nommer Monsieur Rémy Guy Patrice Marie de Laage de Bellefaye en qualité de gérant pour une durée indéterminée

- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1331058S en date du 4/3/2024 sous dossier n°202443687.

2024400540SRLB2

SOCIETE SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT

SARL au capital de 100 000 Dinars

Siège social : Immeuble Lira - Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1536059D

Suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société «SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT» du 7/12/2023, enregistrée à la Recette des Finances Les Berges du Lac 1 le 30/01/2024, sous le n°5619091. Quittance n°M012111, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le dossier n°202410272 à la date de 9/02/2024, il a été décidé :

- Dissolution anticipée de la société SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT,

- Désignation d'un liquidateur,

- Fixation du siège de liquidation à l'adresse : immeuble KPMG, rue Riyal n°06, les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

2024400588SRLB2

Clôture de liquidation

Société Soproleg

Sarl en liquidation

Sarl au capital de 150.000,000 D

Siège social : 35, Avenue de la démocratie, El Menzah 5, Ariana

Identifiant Unique : 0935623Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/02/2024

enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 8/02/2024 sous le n°24701108, quittance n°M020919, déposé au registre national des entreprises en date du 5/3/2024, sous n°202444116, il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société Soproleg.

2024400602SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Sliti Adel Avocat à la cour d'appel du 16/02/2024 enregistré à la recette des finances le 02/2/2024 quittance n°M017333.

Hamdi Hossni a vendu à la Sté «WASH MY CAR» le fonds de commerce sis à Cité EL TAHRIR, km n°03 route Bizerte. Les oppositions sont recevables à l'adresse de Maître Adel Sliti L'avocat sis au 45 Avenue Habib Bourguiba Le Colisée Escaliers (A) 3ème étage, Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 13/3/2024.

2024T00261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 10 janvier 2024 enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela le 12/01/2024 Reçu 3464 enregistrement n°24200164 Monsieur Selem El Achel a vendu le fonds de commerce sis au n°3 Rue Destri Tunis à usage de tout commerce à Monsieur Mehdi Ben Youssef.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à sa Boite postale n°52 Ariana 2080.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal le Temps en date du 2/3/2024.

2024T00264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28 Février 2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 3 Mars 2024 sous le numéro 24201628, quittance n°M021827 Mme. Aicha Karbech n° de la C.I.N 08903149 demeurant 07 rue des femmes Bizerte, a cédé à Mr Abderrahmane Hanini n° de la C.I.N. 08989040 demeurant au 36 rue el Manzeh Bizerte, le fonds de commerce pour la vente de Volailles et dérivés, sis à Sidi Salem près du café el SAFA Bizerte.

Le présent avis a été publié aux journaux Chourouk et le Quotidien du 8 mars 2024.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, titulaire du matricule fiscal n°459362 S, à son Etude sise au 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai des vingt jours et suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024T00268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte daté du 16 janvier 2024 enregistré le 16/01/2024 à la recette des finances Grombalia quittance n°M008364 enregistrement n°24200355, El Makki Elrahmeni C.I.N 06563779 et R.C 1715242Y a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'Av. de La République, Grombalia à Seif Eddine Ichi C.I.N n°06466224.

Les oppositions peuvent être reçues dans un délai de 20 jours à partir de publication au JORT chez Maître Salha Ben Aicha, Immeuble Messallem, bureau n°06, 2ème étage, Rue Ali Belhawen, Grombalia.

2024R00396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 2/11/2023 enregistré à la recette des finances la Marsa Tunis le 19/2/2024 reçu n° M027033 enregistré n° 24201183, Monsieur Lanouer Ben Houcine Essal titulaire de la CIN°06590808 délivrée le 9/3/2020 a vendu tout le fonds de commerce sis cité les pins La Marsa Tunis ayant pour activité principale vente des épiceries avec tout ses éléments physiques et moraux à Mme Hela Bent Brahim Dhaher titulaire de la CIN n°07321943 délivrée le 25/6/2021.

Toutes oppositions sont recevables au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Al Chourouk mercredi 28/2/2024.

2024R00505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/2/2024 enregistré à la recette des finances à el Mourouj le 4/3/2024 sous le n°24201212, Madame Badra Msallem épouse Mahmoud Abidi, siège à l'avenue el Waha immeuble 9 appartement 10 el Mourouj Ben Arous a vendu à Monsieur Mahmoud Abidi, siège à l'avenue el Waha immeuble 9 appartement 10 el Mourouj Ben Arous, la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au 474 Avenue Ennaser cité Erriadh au prix de deux mille dinars. Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. entre les mains de l'acheteur à son domicile sus indiqué.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 13/3/2024.

2024R00608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/11/2023 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 12/02/2024 sous le n°24200884, quittance

n°M016905, Monsieur Ali ben Mahmoud ben Mohamed Snoun, CIN n°06539714 a vendu à Monsieur Mohamed ben Ahmed ben Rhouma Assayar CIN n° 06517713 et Mr Habib ben Omar ben Lakhdar Bessnoun CIN n°065151 75 avec des parts égales la totalité du fonds de commerce destiné à toutes sortes de commerce sis au n°8 rue 1er Juin Tataouine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains des acheteurs suscités à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/02/2024 au journal Echourouk.

2024R00610FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 8/3/2024, enregistré à la recette des finances de cité el mahrajène quittance MO17404, n° d'enregistrement 24201210, Monsieur Aymen Ben Mohamed Habibe Mastouri CIN n° 08731449 a vendu à Monsieur Mustapha BEN JAMEL BEN HLAL CIN n° 09605146, tout le fonds de commerce avec ses éléments incorporels et ses éléments corporels pour la vente de téléphone portable et accessoire situé au 30 Rue Haroun Errachid Mutuelleville.

Les oppositions seront adressées dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au JORT, entre les mains de l'acheteur : Mustapha BEN HLAL au 2 Rue de Djerba Mégrine.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" du 15/03/2024.

2024R00622FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 4/3/2024 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 5/3/2024, quittance n°M018580, enregistrement n°24200614. Monsieur Mohamed Hbib Ben Mohamed Hédi Haded titulaire de la CIN n° 06449371 vend la totalité du fonds de commerce distingué pour la fabrication de lunettes sis à l'Avenue Habib Bourguiba Nabeul, à Monsieur Boubaker Ben Abed Waheb Ben Boubaker Ben Hassen titulaire de la CIN n° 09808565.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans les délais.

Ceci a été publié au journal la Presse le 14/3/2024.

2024R00635FCCC2

Avis

Suivant un acte sous-seing privé en date du 28/2/2024, enregistré à la recette des finances de Nabeul avenue Taieb Mhiri le 28/2/2024 quittance n° M25944 enregistrement n°24201364 monsieur Mohamed Guannar titulaire de la CIN n°01665929 a vendu à Mr Fehri Meddeb titulaire de la CIN n°06476442 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Farhat Hached Nabeul destiné à exercer tous les commerces pour le prix de cinquante mille dinars 50.000.000.

Les oppositions doivent être formulées au domicile élu sis au bureau de Maître Hichem Ben Hadj Hmida Rue Mohamed Tlatli immeuble Dream city 3ème étage bureau 302 Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal la presse n° 1445 le 2/3/2024.

2024R00638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente d'un fonds de commerce le 28/2/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 29/2/2024 reçu n°M021847 bon d'inscription n° 24201583 Mme Hiba Marzouki titulaire de la CIN 09621364 situé à 1 Rue des Ibn Zeidoun Mégrine Chaker a vendu à Mr Ali Habila titulaire de la CIN 06609267 situé à 35 Rue de Turquie Tunis tout le fonds de commerce à usage de Vente Fruits Secs, inscrit sous l'identifiant unique 1837265G, situé au local n° 4 rez-de-chaussée imm. El Baraka Avenue Ahmed Tlili n° 8 Bis Mégrine Jawhara.

Et accepter les objections chez Mme Hiba Marzouki au local commercial indiqué à l'adresse au dessus et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Assahafa le 13/3/2024.

2024R00641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 10 février 2024 et enregistré à la recette des finances Rawade le 22/2/2024 (Reçu n° M027312 enregistrement n° 24201043 la société CAVIA RESTO JOULIA Ben Ezedine Société à responsabilité limitée, IU.1713128N, MF : 1713128N Siège social Approche l'Angle de rue Sadrubal et Amar Dakhlaoui Cité Ghazella - Ariana a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Sami Ben Othman Ben Mbarek Gharbi (C.I.N n°09457882) Domicilié Rue Omar Ibn Abi Rabiaa Cité République Al-Mnihla - Ariana situé au local commercial Immeuble n° 5 Rez-de-chaussée Approche l'Angle de rue Sadrubal et Amar Dakhlaoui Cité Ghazella - Ariana exploité «Salon de Thé» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'Adresse du Bureau Maître Nabil Jarraya Avocat Auprès de la Cour de Cassation sise rue Badie Al- Zaman Immeuble Ishtar 1 appartement n°1 Cité Mahrajan - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 14/3/2024.

2024R00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 23/2/2024 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse en date du 26/02/2024 quittance n°M014059, M.Abderazak Garna a vendu à la société Rideaux Tissu Iyed la totalité du fonds de commerce sis à la rue Khalifa Karwi Hammam Sousse.

Les oppositions sont reçues chez l'acquéreur sis à cité rue Khalifa Karwi Hammam Sousse.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien daté du 7/3/2024.

2024S00346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 28/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/3/2024, quittance n°M018815, sous n°24201918, Mme. Salwa Elkdedi, CIN n°01560750, demeurant à 14 rue du cap bon Jarzouna, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°18, cité Echraka Monastir, avec ses éléments corporels et incorporels, ayant comme objet l'activité artisanale de toute sortes, à Mr. Naiim Aguir CIN 06836925, demeurant à rue Omar Ibn Abdelaziz à Khénis à un prix égal à 30.000 dt.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Zouhaier Ghedira à son adresse : Avenue de la République Monastir, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à la quotidienne Echourouk du 9/3/2024.

2024S00351FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP rédigé par Maître Taha Labidi Avocat prés la cour de cassation, en date du 01/3/2024 enregistré à la recette des finances Sahline le 5/3/2024 sous le n°24200536 quittance n°MO10548 la société SRC DECO S.A.R.L. inscrite au registre national des entreprises et son matricule fiscal sous le numéro 1715064Y dont le siège social sis à l'avenue Farhat Hached Sahline représentée par sa gérante Mme Rania Chadly cède au profit de monsieur Kaies Ben Omar Maatalah, la totalité du fonds de commerce d'un local commercial sis à l'avenue de Farhat Hached Sahline Gouvernorat de Monastir affecté à l'activité de fabrication et de vente des articles en textile et vente des produits divers, avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du rédacteur de, l'acte Maître Taha Labidi Avocat près la cour de cassation dont le cabinet sis au 4ème étage à l'immeuble Soprillam rue du jasmin Sousse, dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée respectivement aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 13/3/2024.

2024S00356FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 7/2/2024, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 12/3/2024, (reçu n°MO00934, enregistrement n° 24200830) la Sté ALLIANCE DIFFUSION - SARL - identifiant unique 1166460Z, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue 14 janvier Sousse, destiné comme salle d'exposition, à la STE AH AND CH SERVICES - SARL - identifiant unique 1843334Q.

Les oppositions s'effectuent chez Maître Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation - de la société professionnelle unie d'avocats - sis à 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «ECHOUROUK» et «LE QUOTIDIEN» le 14/3/2024.

2024S00357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 8/3/2024 enregistré le 12/3/2024 à la recette des finances de Sahline sous le n° d'enregistrement 24200595 et le n° de quittance M011844, Mr. Razi Ben Romdhane CIN n°06782625 a vendu à Mr. Kamel el Gateri CIN n°08008568, tout le fonds de commerce situé à rue Ibn Khaldoun, Sidi Ameur - Monastir, dont l'objet Café type 1.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 14/3/2024.

2024S00360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p signé le 24/01/2024, immatriculé à la recette des finances de ksar Hillel le 31/01/2024, n° 24200259, MO07969, Med Guergueb a vendu à Nejima Touil le fonds de commerce situé à l'avenue Jawher Sikilli et exploité comme étant un salon de coiffure avec un prix de 8 mille dinars, les oppositions seront reçues chez Maître Hammami Med Hassene, demeurant à Imm. Essalem avenue Habib Bourguiba ksar Helel.

Cet avis a été publié à Chourouk le 8/3/2024.

2024S00363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 27/12/2023, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 4/01/2024 sous n°24200042 quittance n°M001041. Mr Karim Bentaleb, titulaire de la CIN n°04654761, représenté et signé à sa place sa sœur Aziza Bentaleb et cela selon procuration en date du 6/11/2023 a vendu et cédé à Firas Ibn Abdeljalil, titulaire de la CIN n°09297185, la totalité du fonds de commerce du local destiné salon de thé dénommé «VERJINIA 319», avec tous ses

éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Khézama - Khézama Est-Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 16/3/2024.

2024S00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28/2/2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 5/3/2024 sous le n°24201038 Wajdi Kamoun a vendu à Ali Fki le fonds de commerce exploité dans le local sis à la route Saltnia Km 4 Sfax avec tous ses éléments incorporels et pour le commerce des produits alimentaires et consommables et des épices en détail.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur à son domicile élu chez Maître Makram Hdiji Avocat à Sfax Im Intilaka rue Kairouan dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Les parties ont élu domicile chez Maître Makram Hdiji.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 10/3/2024.

2024X00319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 22/2/2024 et 26/2/2024 enregistré à la recette des finances Kalaa Kbira Sousse n°24200515 le 26/2/2024 quittance n°16687 société la nationale demeurant à la route de Kaid Mhamed km 1.5 à Sfax 3099 a vendu à la Société manuella demeurant avenue 18 janvier im Bouzgarrou Elmounastir le fonds de commerce exploité pour vente de prêt à porter n B.1.18 sis dans le LE MALL OF Sousse.

Toute opposition sera présentée au vendeur au domicile du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal "Essabeh" le 1/3/2024.

2024X00325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente S.S.P du 01/11/2023 ; enregistré à Bir Ali le 7/11/2023 sous n°23201404 Quittance n°M037058. Athar Ltaief a vendu à Baha Belhajltaief la totalité du fonds de commerce (SALON DE THE LES PYRAMIDES sis à Birali Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux. Toute personne s'opposant à cette vente doit faire son opposition dans les délais par lettre recommandée avec accusée de réception à l'adresse suivante : Etude Maître Ben Aoun Ali; Avocat, Im. Attijari Banque; Sfax.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 16/11/2023.

2024X00327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakiat Edayar Sfax le 26/02/2024, quittance n°M017308, Monsieur Ayman Jalouli, (C.I.N 11122763) sise à la route tanyour rue El Manara n°15 Chihia Sfax a vendu à Moataz Abid (C.I.N 11144663). La totalité du F.C enregistré sous l'identifiant unique 1361440L exploité dans un magasin «boucherie» sise à l'av. Habib Bourguiba. Sakiet -Edayer, route de Mahdia km 6.5. Sfax.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de Maître Ayedi Abdelfeteh de la Sté Ayadi d'avocats et d'arbitrage Av. Léopold Senghor Imm. Idriss 1er étage Sfax où est déposé une copie de vente et ce dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Esabeh du 12/3/2024.

2024X00335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé en date du 7/3/2024 enregistré à Sfax le 8/3/2024, sous le n°29366 quittance n°24201104, Monsieur Sami Ben Braik Ben Abdallah Abdellaoui, CIN n°08625924 daté le 21/8/2020, non enregistré au registre de commerce, demeurant à Médenine El bouhaira Bni Khdech, a vendu la totalité du fonds de commerce dont l'objet consiste à la vente de fast-food sis à Sfax route elmajestic n°6 immeuble le petit prince big ville à Madame Rihem Bent Ridha Ben Ali Fetoui, CIN n°08832011 daté le 26/02/2020 demeurant à Sfax route Hédi Chaker rue Echikh Ellakhmi El AIN.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à Madame Rihem Bent Ridha Ben Ali Fetoui siège social à Sfax route elmajestic n°6 immeuble le petit prince big ville dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» du 13/03/2024 page n°8.

2024X00345FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29/2/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax le 1/3/2024 sous le n°24200647 quittance n°M014935 Rafik Trabelsi a vendu à Hadhami Trabelsi le fonds de commerce sis à la rte de Gabès km 7 Sfax. Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au Jort à Mtre Feki Med à son siège 73, rue Hédi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 8/3/2024.

2024X00347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi le 19/8/2014 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax Quittance n°M027934 enregistrement n°2401037 en date du 11/3/2024. Mr Mounir Walha CIN n°01103381 a cédé à Aida Tarchouna CIN

n°08867841 la totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments sis au 25 complexe immobilier Arwika Sfax exploité dans toute activité commerciale.

Toute opposition doit être formée dans un délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce indiquée à partir de l'insertion de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée au journal Assabah du 15/3/2024.

2024X00348FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente, légalisé à la mairie de Mareth, en date du 23/02/2024, et immatriculé à la recette des finances de Mareth en date du 28/02/2024, sous le numéro 24200384, reçu numéro MO12195 ;

Madame Basma Bent Ibrahim Elletifi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05856156, domiciliée à rue Abdallah Ibn Eljarrah Mareth, a vendu tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans la vente du pain et des gâteaux, situé à rue 27 Octobre Mareth Gabès.

A Monsieur Boulbeba Ben Taher Ben Hsan Yahya, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05888779, domicilié à rue Asma Bent Abi Bakr Wedhref Gabès.

Toute opposition à la cession de ce fonds se fait au domicile de l'acheteur à son adresse rue Asma Bent Abi Bakr Wedhref Gabès, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk mercredi le 6/3/2024.

2024400576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing en date du 5/02/2024, rédigé par Maître Mohamed Lotfi Aboub (CIN n°00678449) enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 8/3/2024, enregistrement n°24201038, quittance n°M032668. Mr Salah Ghrissi, (CIN n°03754017) vend et cède à Mr Hsouna Ben Ali Ben Slimen, la totalité du fonds de commerce sis au 7 Rue 4657 Zahrouni Tunis, comprenant tous les éléments corporels et incorporels conformément aux conditions de l'acte de vente.

Toutes les oppositions doivent être enregistrées au plus tard dans un délai de vingt (20) jours de la date de parution de cette annonce au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien 15/3/2024.

2024400579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous-seing privé daté du 28/02/2024 et enregistré le 28/02/2024 à la recette des finances Kssar Essaed, reçu n°M017109, n°24200871.

Madame Imen Hamdawi demeurant le lot Violet el Menzah Gardens01 Ariana a vendu à monsieur Anis Azizi demeurant dans l'appartement numéro 6 dans l'appartement Mohammed Aziz Route de Bouatour, District de Tahrir, Tunisie, la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis à l'angle de la route intermédiaire n°130 et de la route 62140 dans le quartier de Tahrir, Tunis et consistant en un Fonds de commerce pour vente des fruits secs.

Les éventuelles oppositions se font entre les mains de la vendeuse Madame Imen Hamdawi demeurant le lot Violet el Menzah Gardens 01 Ariana dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» du 13/3/2024.

2024400584FCCC2

Location gérance libre

Résiliation du contrat de location d'un local à usage commercial

Suivant acte sous-seing privé en date du 5/12/2023 et enregistré à la recette des finances de Tabarka le 22/02/2024 quittance n°M008849, le contrat de location établi par acte notarié le 30/6/2021 concernant le local destiné à usage commercial situé à la route de l'environnement Tabarka à côté de la pharmacie sana joua pour activité commerciale, conclu entre le propriétaire Mr Raouf ben Ammar ben Mohamed Khadraoui, titulaire de la C.I.N n°02568819 délivrée le 23/5/2017 et le locataire Mr Faouzi ben Mohamed ben Hassen Ayadi, titulaire de la C.I.N n°07869065 délivrée le 26/9/2012, a été résilié. Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk en date du 24/02/2024.

2024T00232FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Fathi Mokdad, Avocat à la cour de cassation matricule fiscal n°459362S, en date du 24 Février 2024, enregistré à la recette des finances quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 26/02/2024 sous le numéro 24301452 selon la quittance n°M019386, Mr. Wael Makhlouf, CIN n°11454672, demeurant rue Dewali la corniche Bizerte, a loué à Mr. Zied Chanab, CIN n°08152955 demeurant 32 rue 1er Mai Bizerte le fonds de commerce consistant en un Salon de Thé dénommé «Le Rendez Vous», sis Immeuble «ERROUKI» Avenue Habib Bourguiba Bizerte, pour une année renouvelable du 01/3/2024 au 28/02/2025.

Le présent avis a été publié aux journaux Chourouk et le Quotidien du 8 Mars 2024.

2024T00269FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/01/2024 enregistré à la recette des finances Raoued Ariana, quittance n°M019250 enregistrement n°24300728, Madame Jamila ben Al-Bashir bin Abdul Nabi Al-Marwani, titulaire d'une carte d'identité nationale

n°04481961 délivrée le 5/7/2016, a loué à Monsieur Ashraf Yahyaoui, titulaire d'une carte d'identité nationale n°14502427 délivrée à Tunis le 18/11/2021, un fonds commercial représenté par un commerce de vente des accessoires et matériels de téléphones mobiles. Dans lequel il exerce la même activité représentée par l'affichage publicitaire, les clients, la réputation commerciale, le magasin commercial et le matériel préparé pour son exploitation avec tous ses éléments matériels et moraux, avec toutes les garanties légales et réelles. Toutes les objections à ce contrat doivent être acceptées entre les mains du rédacteur du contrat, Monsieur Fawzi Abidi, l'avocat titulaire de la carte d'identité nationale 03795916, dont son bureau est situé à rue Farhat Hashad, numéro 02, quatrième étage - bureau numéro 46, Ariana. Ce fonds est situé au 26 rue Habib Bourguiba, Cité Ghazala, Ariana Nord. Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 28 Février 2024.

2024R00606FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 01 Mars 2024 enregistré à la recette des Finances Marsa - Tunis le 6/3/2024 Quittance (N°37726) enregistrement (N° 24301658) la société MENDUSTRIE SA, RNE ; 0001039W, son Président Directeur Générale Monsieur Khelil Ben ACHOUR Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 00342148) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Monsieur Mohamed Aziz Ben Ali Titulaire de la carte d'identité Nationale (05491916) exploité «Boulangerie et Industrie des rafraîchissements «Situé Rez-de-chaussée Immeuble n°12 rue Imam Abi Hanafiya, Marsa - Tunis d'une superficie de (120) mètres carrés avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location Trois ans (03) commençant le 01/5/2024 Jusqu'au 30/4/2027 Renouvelable avec un loyer mensuel cinq mille cinq cent Dinars (5.500 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk en date du 14/3/2024.

2024R00644FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 22 février 2024 enregistré à la recette des finances Avenue La Gare - Tunis le 6/3/2024, Quittance (n°M019421) enregistrement (n°24301418) Madame Saida Bent Sassi Kachouri (C.I.N n° 01050046) signée sa fille Madame Faten Ben Ali Guemri avec procuration (C.I.N n° 07053171) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Monsieur Kais Ben Ali Guemri Titulaire de la carte d'identité nationale (00294895) exploité «Buvette» Situé à l'Avenue Ali Darghouth - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location un an (1) commençant le 1/3/2024 jusqu'au 28/2/2025, renouvelable avec un loyer mensuel trois cent dinars (300.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 14/3/2024.

2024R00645FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 26 février 2024 enregistré à la recette des finances Rue Sahel - Avenue La Gare -Tunis le 27/2/2024, quittance (n°M013517) enregistrement (n°24300370) Mademoiselle Rahma Bouali (C.I.N n° : 13025955) signée son père Monsieur Nabil Ben Borni Bouali avec procuration (C.I.N n° 00344561 a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Madame Kawther Alhamdaoui Titulaire de la carte d'identité Nationale (06578819) exploité «tous types de commerce «Situé rue Baies n° 1 de la Porte droit de l'intérieur carrefour Lacania en direction Bellevue - Tunis d'une superficie de (30) mètres carrés avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location un an (1) commençant le 1/3/2024 Jusqu'à 28/2/2025 non renouvelable avec un loyer mensuel sept cent dinars (700.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés du 14/3/2023.

2024R00646FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 15 Février 2024 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Monastir le 21 février 2024 enregistrement n°24301471 quittance n°M013971, Madame Soumaya Kerkni née le 14 avril 1986, résidente à Monastir loue en gérance libre la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce de prêt à porter en détail, situé à cité Errabiaa Monastir au profit de Madame Nouha Bent Ameur Ben JANNET, titulaire de la carte d'identité nationale n°06972561, pour une durée de deux ans commençant le 1er mars 2024, jusqu'à expiration.

Toutes oppositions sont acceptées dans les délais légaux au domicile du Maître Mohamed Moslem Slama, Avenue de la République Immeuble El Baraka Monastir.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7 mars 2024.

2024S00341FCCC3

Résiliation d'une location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 7/3/2024 enregistré à la recette des finances Rue victor Hugo Sousse le 8/3/2024 enregistrement n°24301262, quittance n°M018530, il a été résilié la location du fonds de commerce du restaurant EL ONS sis boulevard 14 Janvier Sousse,

appartenant à Mme Fouzia TOUZANI demeurant Boulevard 14 Janvier Sousse, CIN n°02872683 Matricule fiscal 0047624F/C, au profit de la STE boussad et Rajeb Management S.A.R.L, capital 10.000 dt. Siège social 13 Rue Masrour, cité Sfaya 4000 Sousse, Matricule Fiscal 1699453M, RNE : 1699453M.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 13/3/2024.

2024S00354FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 26/02/2024 sous n°24300504 Quittance n°M008429. Mme Sarra Hochlef ép. Hamed Maksi, titulaire de la CIN n°05053744 a loué à la Société «Habibi Burger» Sarl en cours de constitution, représentée par Mr Alaa Fradi, titulaire de la CIN n°12801631 et Mme Dorra FRADI, titulaire de la CIN n°12860581, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Fast-food sis à l'Avenue Khélifa Karoui-Lotissement Sahloul 3A à coté du local «24 Chaud» - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans du 01/01/2024 au 31/12/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2024S00355FCCC3

Renouvellement de la location de fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/02/2024, enregistré à Kerkennah le 27/02/2024 sous le n° 24300242 Mr Mabrouk Ben Slima titulaire de la carte d'identité n°01275142 délivrée le 24/01/2002 a renouvelé le contrat conclu avec Mr Hamdi Khanfir titulaire de la carte d'identité n°08155930 délivrée le 14/01/2022 relatif au fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments destiné à la «vente des produits alimentaires» sis à Ouled Yaneg Kerkennah Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce sous indiqué dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 7/3/2024.

2024X00332FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 14-02-2024, enregistré à la recette des finances Carthage sous n°24300582 Quittance n°M025730. Mr. Fitouri Ben Ali Ben Mohamed Gtat CIN n°00178034 a loué à Mr. Nizar Ben Mabrouk Ben Mohamed Iben Abdallah, titulaire de la CIN n° 08657736, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné VTE VOLAILLES Et DERIVES sis au n°3, Rue Scipion, Carthage Salambo, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'une année à compter du 01/02/2024.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 27-02-2024.

2024400452FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Location gérance libre

En vertu d'un contrat de location gérance libre le 01/10/2023 enregistré à la RF cité administrative Ariana le 5/02/2024 quittance n°M015261 sous le numéro 24300919 Monsieur Hasen Ben Hamdane Ben Guirat et Najeh Ben Hamdane Ben Guirat ont loué à Mlle Israa Mchiri la totalité du fonds de commerce exploité au numéro 74 Avenue Habib Bourguiba, Ariana, et ce, en vue de l'exploiter dans la vente de produits des fruits secs.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal le Quotidien le 7 mars 2024.

Toute opposition doit être déposée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT, à l'adresse du local 74 Avenue Habib Bourguiba Ariana.

2024400571FCCC3

Contrat de gérance libre

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 04/03/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 05/03/2024 sous le numéro 24301608 quittance n°36166, la société Immobilière Oracle titulaire de l'identifiant unique 1353471X représentée par sa gérante Mme Ikram Chaabane Kaâniche, a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce sis au 26 bis route de Carthage, cité Wifek 2070 la Marsa exploité dans la commercialisation des produits et services de design et de décoration, à la société PORTENTO SARL en cours de constitution, sise à la résidence villa Jade, rue du stade 2076 la Marsa, représentée par son gérant Mr Mohamed Oussama Ben Hassine, titulaire de la CIN n°05481083 et ce pour une durée de 2 ans à partir du 01/3/2024.

2024400573FCCC3

Contrat de location-gérance d'un café

Par un contrat de location-gérance d'un café légalisé à la mairie de Mareth en date du 15/02/2024, et immatriculé à la recette des finances de Mareth en date du 15/02/2024, sous le numéro 24300286, reçu numéro M010021 ;

Monsieur Ali Ben Amor Ben Ahmed, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03211713, domicilié à Dkhila Toujen Gabès, a loué tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que café «Stila», situé à Dkhila Toujen Gabès.

A Monsieur Ali Ben Mohamed Hlali, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03238367, domicilié à Dkhila Toujen Gabès agissant au nom et

pour le compte de Monsieur Elmongi Ben Ali Hlali, en vertu d'une procuration légalisée à la mairie de Dkhila Toujen en date du 12/02/2024 et immatriculée à la recette des finances en date du 13/02/2024.

Toute opposition se fait au domicile du locataire gérant à son adresse Dkhila Toujen Gabès, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk vendredi le 8/3/2024.

2024400577FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 31/01/2024 et enregistré le 15/02/2024 à la recette des finances le quartier financier de l'Ariana, reçu n°M019720, n°24301161.

Monsieur Majdi Makni demeurant dans la résidence du bien-aimé premier étage Appartement 2 Ariana a loué à la société "ELEGANCE" représentée par son gérant monsieur Mouhamed Rhouma demeurant n°2 rue Taher ben Othmen Manar1 la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis 15 rue Ahmed Khabtani Ariana et consistant en un Fonds de commerce pour la vente de denrées alimentaires générales, vêtements, chaussures et cadeaux.

Les éventuelles oppositions se font entre les mains du locataire dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» du 13/3/2024.

2024400583FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une communauté agricole

Aux termes du procès-verbal de la session du 31/5/2023, le complexe agricole "El Amal" a été constitué dans la région de Mzouga Testour et l'organe de direction a été constitué.

Le président : Hicham Mzougui.

Secrétaire général : Mostfa Chebbi.

Le Trésorier : Mohamed Moncef Arfaoui.

2024R00620APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Mahdia improvise.

Siège : numéro 141 avenue Habib Bourguiba Mahdia.

Objet : association culturelle

Buts :

1- Contribuer à développer les activités culturelles dans la ville de Mahdia.

2- Essayer de sensibiliser de l'importance de découvrir les différentes cultures.

3- La participation aux festivals et aux activités culturelles.

Membres :

- Présidente : Ahlem Ftouma Zardoumi.

- Secrétaire générale : Eya Zardoumi.

- Trésorier : Mahdi Hadrouchi.

2024S00329APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant le PV de l'assemblée générale constitutive en date du 10 février 2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 26 Février 2024 sous le numéro 24800499 quittance n°M0008341, déposé à la municipalité de Sousse le 01/3/2024, il a été décidé la constitution du syndic de l'immeuble Nour 02 sis à Sahloul 4 Sousse et son comité se compose :

- Président : Mr Hachem Ouaz.

- Trésorier : Mr Afif Ben Hassine.

- Membre : Mr Raouf Zrouga.

2024S00345APSF1

Avis

Le 25/11/2023, s'est tenue l'assemblée générale constitutive du Syndicat des copropriétaires du Centre Médical de Kantaoui et au cours de laquelle les présents on approuvés les rapports moral et financier et ils ont donnés quitus à la société GCS pour la période précédente.

De même et conformément à l'ordre du jour et suite le résultat des votes des présents de l'assemblée citée ci-dessus pour l'élection du comité syndical :

- M. Younes Dahman a été élu en tant que Président du syndicat des propriétaires,

- M. Fahmi Hamila, Secrétaire général,

- M. Tayeb Ramadan, Trésorier

- M. Samir Hashlaf, Maryam Bin Sulaiman, Hamouda Qasimi, Fayrouz Hazem, Youssef Bin Ibrahim, Fakher Bin Omar, Malak Muslim, Mahdi Al Jadidi ont été élus Membres.

De même tous les membres élus du nouveau syndicat ont voté et approuvés la continuité de la relation contractuelle avec le syndic professionnel GCS.

2024S00367APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association d'Histoire de Géographie et de Recherches Historiques de Sfax.

Siège : Route Sidi Mansour km 10 Cité Mansoura 50 Sfax 3061.

Classification : Association scientifique et culturelle.

Objectifs :

- Contribuer au développement des connaissances historiques, patrimoniales et muséales et développer des modalités de leur réception et leur diffusion.

- Contribuer à la construction d'une culture moderne et d'une pensée rationnelle.

- Contribuer à la mise en valeur des sites archéologiques en coordination avec les services du patrimoine du ministère des affaires culturelles de

manière à contribuer au développement culturel social et économique de la région.

- Contribuer à la valorisation du patrimoine et sensibiliser à la nécessite de le préserver en coordination avec les services du patrimoine du ministère des affaires culturelles de manière à contribuer au développement culturel social et économique de la région.

- Contribuer à la sensibilisation aux problèmes environnementaux et leurs résolutions.

- Président de l'association : Yangui Moncef.

- Secrétaire générale : Chikh Abdallah.

- Trésorier : Zaghal Khalil.

- PV n° : 39801 du 26-5-2022.

2024X00334APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Festival Boujarboue pour la Culture et le Développement

Siège social : Route Teniour, km 35, Boujarboue, 3092, Sfax

Thème : Culture et développement.

Les objectifs :

- Cherchant à organiser, gérer et conduire le festival annuel de Boujarboue en coordination avec l'autorité locale et régionale de Sfax.

- Travailler à soutenir les efforts de l'Etat et à l'aider à organiser des événements culturels et de divertissement et des forums intellectuels locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

- Contribuer à la diffusion du patrimoine culturel de la région de Sfax et de la Tunisie en général.

- Cherchant à consolider le principe d'ouverture sur l'environnement culturel et intellectuel aux niveaux régional, national et international.

- Cherchant à encourager les jeunes à prendre des initiatives et à faire du bénévolat

- Etablir des liens et une coopération avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires dans le pays et à l'étranger.

Fondateurs :

- Jarboui Lotfi ben Mohamed : Président de l'Association

- Jarboui Kamel Ben Bechir : Trésorier

- Jarboui Duha ben Omar : Vice-président

- Jarboui Jamila Ben Bechir : Secrétaire générale

- Ben Mefteh Mohamed Ben El Mouldi : Membre

- Jarboui Mohamed Amine Ben Ammar : Membre

- Jarboui Rim Ben Ali : Membre.

2024X00336APSF1

Homologation de résolutions

Changement du nom de l'association

Selon le procès-verbal de l'assemblée n°20, daté le 21 décembre 2023, enregistré à la recette des finances du Bardo sous le n° 1361, et le récépissé n°M017958 daté le 26 février 2024, le nom de l'association a été modifié de l'association sportive des personnels et employés de l'assemblée nationale constituante à l'association sportive des personnels et employés de l'assemblée des représentants du peuple.

2024R00625APSF2

Changement du corps syndical

Selon le procès-verbal de la réunion syndicale des propriétaires de la résidence Diar Faiez, enregistré à la recette des finances le 7 novembre 2023 n° de reçu M053526 référence d'inscription 23703530, les rapports littéraires et fiscales du corps syndical abandonné ont été approuvés et des nouveaux membres ont été élus composé par :

- Samir ben Chicha : Président du syndicat

- Chokri Mnif : Trésorier

- Faouzi Chaabouni : Membre.

2024X00343APSF2

Syndic Résidence Le Square Jardins d'El Menzah Manar1

Syndic de la Résidence Le Square El Manar1

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Le Square des copropriétaires de la Résidence le Square daté du 28 janvier 2024, et enregistré à la recette des finances à Manar le 27 février 2024, sous le n°24800663 et quittance n°M015268, il a été décidé ce qui suit :

- Présentation du Bilan Financier de l'année 2023

- Election des membres du Comité de Syndic 2024, composé de ;

Mme Mongia Yahia : Présidente

Mme Rym Arfaoui : Trésorière

Mme Soumaya Boubahri : Membre

Mr Hamza Najjar : Membre

- Projet de travaux d'installation de tuyauterie dans les balcons.

2024400536APSF2

Approbation des rapports de l'Assemblée générale élective

Syndic des copropriétaires de la Résidence La Brise - Riadh El-Andalous - Cité El Ghazela (Ariana)

Suite à l'Assemblée générale élective du Syndic des copropriétaires de la Résidence La Brise, tenue le 20 septembre 2023 au siège dudit syndic, et enregistrée à la Recette des Finances de Raoued le 12 janvier 2024 (quittance n°006593), sous le numéro 24700223, il a été élu le bureau du syndic composé des membres suivants : M. Mohamed Ridha Kefi (président). Mme Yosra Gargouri (trésorière) et Mme Faten Toumi (membre).

2024400598APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque

AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises Numéro 0000221 M, son siège social sis à l'AV. Mohamed V-Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Fawzi Ben Hedi Ben Yahmed, gérant de société, titulaire de CIN n° 00757154, domicilié à Menzah 9 B, Résidence Omar Kayyam, Bloc B, Appartement n°5, Tunisie, (en sa qualité de caution numéraire des dettes de la créancière principale de la société comptoir commercial des pièces automobiles (C.C.P.A) (en la personne de son représentant légal).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'avenue de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie : Le bien proposé à la vente représente des parts indivisés, d'une superficie de (4259.269 m²) compris dans le titre foncier n°611445 Nabeul, situés à Takelsa, gouvernorat de Nabeul. Ils sont constitués de deux terrains clôturés et adjacents situés dans un nouveau quartier de Rtiba, Takelsa. Ils contiennent des installations résidentielles modernisées sur les deux parcelles. Quant à la première parcelle, elle est presque carrée, avec la façade et l'entrée de l'ouest, d'une superficie de 1175 m², sur laquelle est bâtie une villa avec un rez-de-chaussée ancien, d'une superficie d'environ 125m², qui est loué par autrui. Toute la parcelle est adjacente à la deuxième parcelle du sous-sol, coté est, bordé par un couloir menant à une habitation qui lui est adjacente du coté est, et en dessous de la deuxième parcelle, qui est décrite ci-dessous et à l'ouest. La route principale est l'endroit où se trouvent la façade et l'entrée. La deuxième pièce est de forme presque carrée, à l'ouest de la façade et de l'entrée. Sa superficie est de 3000 m² et des installations y ont été construites, qui comprennent un magasin résidentiel dans son coin souterrain est composé d'une entrée, un salon, deux chambres, une salle de douche, une cuisine et des installations d'une superficie de 160m². Il y'a un deuxième bâtiment recouvert de boue et préparé comme un abri pour deux voitures, une salle de garde et une salle de bain d'une superficie d'environ 70m². Il y'a aussi des installations extérieures et une piscine l'entourant d'un espace nu et herbeux et d'un puits. Il y'a un espace important planté de concombres et d'oliviers, bordé coté tribal par la première parcelle mentionnée et décrite ci-dessus dans une zone et une habitation sur la propriété d'autrui dans le reste, et une foret à l'intérieur, sur la propriété de l'Etat, et à l'est une propriété d'autrui, et à l'ouest la voie publique ou se trouve la façade et l'entrée. Il y'a également un couloir reliant l'entrée de la propriété aux principales installations qui sont développées en bon état et dispose de tous les équipements

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Est de six cents cinquante mille Dinars (650 000 dt 000) en plus des frais et des honoraires fixées.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le Lundi correspondant au quinze Avril deux mille vingt quatre (15-4-2024) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia, à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie : Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024R00642VEPA1

Vente des parts indivises d'un immeuble immatriculé

Avocat saisissant : Maître Lotfi Dabloun, avocat à la cour de cassation, demeurant rue Cheikh El Fadhel ben Achour n° 3 La Nouvelle Soukra Tunis (Matricule Fiscal 133467/V/A/P/000).

Saisissante : Société Tunisienne de Banque, S.A inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0001237A, en la personne de son représentant légal résidant à son siège social Rue Hédi Nouira, Tunis.

Saisie : Souada Bent Salem Ben Belgacem Kéfi, femme au foyer demeurant au Kef, 17 cité Ennouhoudh, Titulaire de la C.I.N n° 03621887 délivrée le 29/8/1994, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société Zagrom.

Titre exécutoire : Commandement valant saisie immobilière signifié par maître Abdelaziz El Gaid, huissier notaire au Kef le 18/11/2023 sous le n° 49026.

Inscrit au titre foncier n° 8701 Kef dit «Souhail» le 16/1/2024 (volume Kef 2024/2 n°34) et ce en exécution du contrat d'hypothèque enregistré à la recette des finances du Kef le 11/2/2009 (quittance n°M005126. Enregistrement n°09600330) par lequel la saisie Souada Bent Salem Ben Belgacem Kéfi entant que caution solidaire avec la société Zagrom a consenti au profit de la Société Tunisienne de Banque une hypothèque de 1er rang sur la totalité des parts indivises soit la moitié (81 parts indivises des 162 parts) lui revenant dans la propriété immatriculée sous le n° 8701 Kef, Contrat inscrit au dit titre le 11/2/2009 (volume Kef 1 n° 460).

Immeuble saisi : La totalité des parts indivises, soit la moitié indivise (81 parts indivises des 162 parts) de la propriété dite «Souhail» immatriculée sous le n°8701 Kef, sise à la cité Hached délégation du Kef, constituée de la parcelle n°1 du plan, d'une superficie totale de 162 m². Se composant d'un terrain bâti sur

121 m² se composant pour une part d'une boulangerie donnée en location par la copropriétaire de la partie saisie et d'une partie close non exploitée sous la possession de la saisie avec 41 m² exploités comme trottoir devant la boulangerie.

Mise à prix : Fixée à Cinquante Mille cinq cent Dinars (50.500d000), frais privilégiés en sus, et qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

Tribunal et audience d'adjudication : Chambre des criées du tribunal de première instance du Kef, le lundi vingt deux avril deux mille vingt quatre «22/4/2024» à 9h.

Visite de l'immeuble : Possible aux horaires administratifs, pour plus d'information, prendre communication du cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe - tribunal.

2024R00648VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Jamila bint Mohamed Salah Brahim, demeurant mandra Teboulba.

La partie poursuivie : Wahid Wesslati, demeurant Rue les oranges près de la station métro épicerie adnan Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Haithem Jabeur, avocat, dont le siège est à l'avenue 23 janvier Teboulba.

L'immeuble saisi : la moitié de part indivise de la maison contenant une salle, trois chambres, une salle de bain, une cuisine et un escalier menant au toit situé à la rue Elmandra Teboulba.

La dite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : telle que arrêtée par l'expert judiciaire Mr Mohamed Elaati nommé suivant l'ordonnance sur requête n°8980 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 12/12/2023 est fixée à cinquante sept mille huit cents dinars (57.800.000 D) outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : mercredi le dix-sept avril deux mille vingt quatre (17/4/2024) à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2024S00348VEPA1

Vente aux enchères des parties à l'indivision d'un bien immatriculé

Le créancier saisissant :

Mohamed Ben Bechir Ben Khemaies Amari, demeurant secteur Legutitir, délégation de Bouhajla, Gouvernorat de Kairouan, titulaire de la carte d'identité nationale n°07504810.

Le débiteur saisi : Ali Ben Mahjoub Ben Zahani Amari, demeurant la région Ouled Achour, délégation de Bouhajla, Gouvernorat de Kairouan, titulaire de la carte d'identité nationale n°07503917.

L'Avocat responsable de suivi :

Maître Narjess Aouissaoui, l'avocat auprès la cour de cassation, dont l'étude sise à la Rue Ali Ben Amara, délégation Bouhajla, Gouvernorat Kairouan, titulaire de l'Identifiant Fiscal n°R993318.

Le Bien à vendre :

Toute la part à l'indivision du débiteur saisi nommé : "Ali", objet du titre de propriété n°66862 Kairouan, estimé à 13826.5 parts du morcellement du bien à 27653 parts, dont la contenance totale est de 27853 m², consistant en parcelle n°7 du plan parcellaire n°35555 Kairouan, qui représente une ferme d'oliviers, contenant un sondage d'eau, sur laquelle est fondée une huilerie, au bord de la route pavée, sise au secteur Legutitir, de la Délégation Bouhajla, Gouvernorat de Kairouan.

Prix d'ouverture :

Le prix d'ouverture de toutes les parts saisies est fixé à 303071.500 dnt, y compris les dépenses à annoncer le jour de l'audience.

Date et lieu de saisie :

La vente aux enchères aura lieu à la circonscription des ventes immobilières auprès le Tribunal de Première Instance de Kairouan, le lundi correspond au 22 Avril 2024 à 9 heures du matin et ses subséquences.

Conditions selon lesquelles un bien peut être soumis à l'inspection et à la visite :

Il est possible d'effectuer une visite au bien susmentionné tous les jours de la semaine, et pour plus de renseignements, contacter le huissier de justice Maître Mabrouk MIAHI, dont l'étude est sise à la Rue Ali Ben Amara, de la délégation de Bouhajla, Gouvernorat de Kairouan, au cours des heures de travail.

Remarque : Pour participer à l'enchère, un tiers du prix d'ouverture doit être garanti et un chèque portant la date de l'enchère doit être présenté par un avocat.

2024S00361VEPA1

Etude Maître Hassouna Ayachi

Avocat à la cour de cassation

Boulevard Hassouna Ayachi Sousse

MF : 771793J

Les poursuivants : Fatouma et Mahmoud, fils de Ahmed Ben Hadj Ali et les héritiers de Nefissa Bent Ahmed Ben Hadj Ali qui sont Slim et Salima fils Mohamed Ben Dhiab, leur

domicile élu au bureau de leur avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : 1) Hériter Radhia Jarboui : son frère Saïd Romdhan Jarbouii, domicilié au boulevard Imam Moslem Khezema Ouest Sousse.

2) Héritiers Badira Bent Mohamed Ben Hadj Ali : Mohamed Taieb Bouraoui et Khalil Bouraoai, domiciliés au 62 boulevard El Ghazali Bouhsina Sousse.

3) Héritiers Mohamed Ben Tijeni Bouraoui : Sa veuve Jalila Bent Ali M'farej et leurs enfants : Mahmoud Bouraoui et Lamia Bouraoui.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi avocat à la cour de cassation, (MF : PA 771793 J) Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Désignation du bien à enchérir : En vertu du jugement rendu par la chambre civile près du tribunal de Première Instance de Sousse sous le n° 14864 en date du 15/4/2021 stipulant le partage des biens immobiliers objet du litige conformément à la première proposition de partage selon le projet établi par les experts Hamda Zouari et Hosni Hkima objet de leur rapport en date du 9/2/2021 précisé par le plan y joint en tenant compte de la soulte et de la confection des chaque coin indivisaire des lots qui lui sont proprement octroyés en lui permettant sa libre exploitation et faire supporter chaque coin indivisaire les frais judiciaires à la limite de sa quote-part correspondante y compris les honoraires d'expertise s'élevant à 1800.d000.

Et l'arrêt définitif a été prononcé par la chambre civile de la cour d'appel de Sousse sous le n° 74375 en date du 25/1/2023 stipulant la recevabilité de l'appel en la forme quant au fond confirme le jugement entrepris avec la nuance de liciter les biens indivis et partager le prix entre les copartageants en proportion de la part de chacun d'eux en assumant les frais au même titre.

- Le premier Bien : objet du titre foncier n° 154126 Sousse, d'une superficie de 285 mètres carrés, consistant en une villa située sur la rue Younes Ben El Haj Ali Bouhsina Sousse. La villa se compose d'un spacieux hall d'entrée en L, d'un salon, de 2 chambres et d'une cuisine, ainsi que d'une salle de bain et d'une salle d'eau.

Attenant à la villa, se trouvent des annexes composées d'un cellier ouvert sur la cuisine et d'un garage automobile ouvert sur la voie publique.

- Le deuxième Bien : Objet du titre foncier n°90062, Sousse, qui consiste en un appartement à usage d'habitation n° 20 d'une superficie de 74 mètres carrés au rez-de-chaussée de la résidence Gloulou Hergla, Sousse. Se compose d'un salon, d'une cuisine et de 2 chambres, une salle de bain et une cour.

Le troisième Bien : n'est pas immatriculé au registre foncier et consiste en «une maison arabe» au rez-de-chaussée composée de 2 pièces, d'une cuisine, d'un cellier et d'une cour non couverte (Au dessus, un étage supérieur sur la propriété d'autrui), située à la rue Sidi Slimane à La medina de Sousse, sa délimitation sud rue Ksiba, nord : rue sidi Zouari, et rue sidi Slimane, ouest une maison appartenant à des tiers.

Mise à prix : déterminée d'après le rapport d'expertise établi par Monsieur Hamda Zouari, comme suit :

- Quant au premier bien, objet du titre foncier n° 154126 S (l'ancienne villa), la mise à prix d'ouverture a été fixée à cent quatre vingt mille dinars (180000 dinars) après la diminution de 40% de sa valeur expertisée.

- Quant au deuxième bien, objet du litre foncier, n° 90062 S (l'appartement sis à la résidence Gloulou Hergla. Sousse), la mise à prix a été fixée à cent onze mille dinars (111 000 dinars) après la diminution de 40% de sa valeur expertisée.

- Quant au troisième bien non immatriculé «la maison arabe» située à la medina de Sousse, la mise à prix a été fixée à quarante neuf mille deux cent dinars (49200 dinars) après la diminution de 40% de sa valeur expertisée.

Date et lieu de l'enchère : La chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Sousse, sis au boulevard Tahar Sfar Sousse, le jeudi dix huit avril de l'an deux mille vingt-quatre (18/4/2024), à neuf heure (9H) du matin et suivant.

La visite des biens à enchérir : Tous les jours de la semaine sauf les dimanches de 9H à 17H, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire définitive et irrévocable ou un chèque certifié audit montant. Les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2024S00362VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, inscrite au R.C sous le n°B187881996

Partie saisie : Ben Moallem Mohamed, ouvrier, titulaire de la CIN n°01313640, demeurant à la route de Teniour km 6 Kassas club Sfax 3022

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé à la route de Taniour, km 6, Kassas Club, Sfax, à environ 120 m de la route de Tbolbi. Sa superficie totale est de 335 m². Il comprend les bâtiments suivants :

- Une habitation dans le coin sud ouest du terrain, d'une superficie de 76,6 m², comprenant un hall, 2 pièces, bloc sanitaire, une cuisine, et une salle à manger munie d'un lave mains.

- Entrepôt dans le coin nord Est, d'une superficie de 53,6 m²

- Une structure de bâtiment couverte, d'une superficie de 89,8 m², comprenant 2 étages couverts, chaque étage d'environ 104m² de superficie.

L'étage supérieur contient également 9 colonnes en béton armé sans toit

Le terrain est limité du sud par Najib Ben Moallem, de l'Est par Derbal, du nord par Maher Néji et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible

La mise à prix : 104.160.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 15/4/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00320VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au RNE sous le n° 0000110F.

Partie saisie : Dina bent Noureddine Baccar, titulaire de la CIN n°11169143, demeurant à la route de sokra km 3, ayant son domicile élu l'étude de son avocat maître Hintati Monoom au 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax suivant le procès de maître Jerbi Maher n°51177 daté le 30/01/2024.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain objet du titre foncier n°130692 Sfax nommé «salema» situé au centre de la ville de Mahres, province de Sfax, plus pécisement sur la route de Agareb km2, accessible à travers rue «El nesrine» c'est une villa de forme moderne, à usage d'habitation, clôturée de tous cotés par un mur en pierres et entourée d'un jardin bien aménagé accessible du coté sud, elle est édifiée sur un terrain d'une superficie totale de 709 m², composée de 2 niveaux détaillés comme suit :

- Le rez-de-chaussée : se compose d'un salon spacieux, d'un séjour, d'une chambre à coucher, d'un hall, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une véranda. Sa superficie couverte est de 144.5 m².

- L'étage : se compose de 2 chambres, une salle de bain, une salle d'eau et 2 vérandas. Sa superficie couverte est d'environ 92 m².

Le sol du bâtiment est couvert de carrelages et de parquets, les murs sont en pierres plâtrées, le plafond est en béton armé entrecoupé de lanternes électriques et les portes sont en panneaux de particules et en aluminium.

Du côté nord de la propriété, il y a un garage adjacent à la villa d'une superficie de 38,55 m².

La propriété est équipée d'eau, d'électricité et de tous les équipements, et elle est en bon état en termes d'entretien.

L'ensemble de la propriété est limité de l'Est par un voisin, de l'ouest par une rue, du nord par un voisin et du sud par une rue.

La mise à prix : 350.000, 000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 17/4/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00321VEPA1

Vente d'un immeuble non immatriculé

Les Saisissants :

1. Noureddine ben Brahim Jarraya, demeurant à la route de Tunis impasse des arcades, rue du docteur Ibn Sina, Sakiet Ezzit Sfax représenté par son avocat Maître Mohamed Adel Messedi, ayant son étude à la rue Abou el Kacem Chebbi Immeuble Ellyssa Centre Sfax

2. Les Héritiers Mohamed ben Brahim Jarraya à savoir : sa veuve Emna Jarraya et ses enfants majeurs Maher, Mounir et Moez Jarraya, élisant domicile chez leur avocat Maître Lassaad Fourati dont son étude est sise à l'immeuble des 4 saisons, escaliers C 5ème étage Sfax

Les saisis :

1. Ahmed ben Brahim Jarraya sans profession, demeurant à la route de Tunis, impasse des arcades, rue du docteur Ibn Sina, Sakiet Ezzit Sfax.

2. Les héritiers Abdellatif ben Sadok Triki à savoir sa veuve Nabiha Hammami et ses enfants de son conjoint décédée Chedlia Triki : Samira, Amira, Samir, Gamra et Abouda, demeurant à l'avenue Moktar Ezzedi, Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble saisi : Une parcelle de terre clôturée de tous ses cotés renfermant une ancienne huilerie non valable à l'utilisation, sise à la route de Tunis Km 7 au bordure Ouest de la route principale n°1 Sakiet Ezzit Sfax, ayant une superficie de 1878 mètres carrés, elle est limitée au sud par les héritiers haj Mohamed Mallek à l'est

par la route de Tunis au nord par Abid et à l'ouest Ahmed Triki. Le dit immeuble est composé d'un vestibule, d'un bureau, d'un petit dépôt, d'une grande cour au milieu de l'huilerie, d'un petit dépôt et d'un autre à l'Est et un autre le juxtaposant, d'une unité sanitaire avec une grande salle, un réservoir sous terrain servant à rassembler les déchets liquides des huiles pressées, un dépôt des huiles, un dépôt Est et 5 anciens locaux du coté Est ouvrant sur la route principale, dont 2 locaux exploités par les héritiers Triki à la vente des aliments des bêtes et du foin.

Les charges réelles grevant l'immeuble saisi :

Les 2 locaux et le dépôt sont exploités par les héritiers Abdellatif Triki qui prétendent être locataires location verbale - alors que les saisissants nient ce fait surtout qu'ils n'ont à aucun moment reçu des émoluments à titre de loyer et n'ont jamais loué ces locaux au défunt Abdelatif Triki qui, de son vivant, a occupé ces dits locaux puisqu'il était copropriétaire du bien commun, de ce fait leurs droits quant au fonds de commerce sont préservés surtout qu'ils se sont obtenus une ordonnance sur requête n°10230 en date du 27-10-2023 pour faire un constat du dit fonds de commerce exploité, ses propriétés et déterminer son contenu et évaluer son montant.

Mise à prix : Deux mille trois cent quarante sept Dinars 2347 000 D selon le rapport des experts Abdelhafid Fakhfakh, Ilyès Medhioub et Mohamed Amiche à l'affaire n°22051 rendue le 30 Juin 2023 énonçant la licitation du bien commun vu que son partage n'est pas possible.

Date et lieu de l'adjudication : Le Lundi 15 Avril 2024 à la salle des criées du tribunal de 1ère instance Sfax 1 rue Abou El Kacem Chebbi Sfax à partir de 9 heures du matin.

Toute personne intéressée peut visiter l'immeuble tous les jours de la semaine, consulter le cahier des charges déposé au greffe du dit tribunal ou à l'étude des avocats poursuivants.

- Toute personne étrangère voulant participer à l'adjudication doit se procurer une autorisation préalable du gouvernorat.

- Les enchères sont portées par un avocat et ne peuvent prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié.

2024X00331VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), RNE 000121J, sise à 24 rue Hédi Karray Centre Urbain Nord, domicile élu chez maître Atitallah Adel demeurant à Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Saber Ellouz CIN 01319399 demeurant à la route de Tunis km2.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ALHANA» objet du TF n°121018 Sfax sis à la route de sidi Mansour gouvernorat de Sfax qui correspond à la parcelle n°6 du plan de lotissement du TF n°6818 Sfax d'une contenance de 73m², sur lequel est édifiée une maison composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

1/ le rez-de-chaussée contient un escalier menant au premier étage et surmontant les toilettes, la cuisine, un salon, deux chambres et une cour pour l'aération et l'éclairage.

2/ le premier étage est composé de trois chambres, une toilette et une cour pour l'aération et l'éclairage, une partie de cet étage d'une contenance de 5m² surmonte un toit apparent en dehors de TF.

L'immeuble est délimité du coté sud par la parcelle n°5, du coté est par une route, du coté nord par la parcelle n°7 et de coté ouest par la parcelle n°3.

Mise à prix : (95.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le lundi 15/4/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00338VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), RNE 000121J, sise au 24 rue Hédi Karray Centre Urbain Nord, domicilié élu chez maître Atitallah Adel demeurant à Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mondher Tweti CIN 05237707 demeurant Taher Sfar, marhaba center n°22 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "ALMOUNIR 31" objet du TF n°056983 Sfax sis à la délégation sakiet ezzit gouvernorat de Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 118m² sur lequel est construit un bâtiment comportant un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage.

1/ Le rez-de-chaussée : d'une superficie de 94m² il comporte un entrepôt et un hall où se trouve un escalier conduisant au 1er étage et avancée par une salle de réception comblée par une chambre et un couloir sur lequel ouvrent une pièce, une cuisine et une salle de bain.

2/ Le premier étage : d'une surface de 94m², il comprend une salle d'accueil sur lequel ouvrent deux chambres et hall comblé par une cuisine et une salle de bain.

3/ Le deuxième étage d'une superficie de 56m², on y trouve un couloir sur lequel ouvrent deux chambres, une cuisine et une salle de bain.

L'immeuble est délimité du coté sud par la parcelle n°23, de coté est par la parcelle n°32, du coté nord par une route et de coté ouest par la parcelle n°30.

La construction est dans un état moyen nécessite l'entretient.

Mise à prix : (189.600.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le lundi 15/4/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00339VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'habitat) SA inscrite au RNE à Tunis sous le n°0024588W représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 18 Av Med 5 Tunis ou au point de vente concerné à Nabeul Av Habib Bourguiba en qualité de créancier nanti

Partie saisie : Habib ben Mohamed ben Salah Salhi propriétaire d'un collège et résident cité Orange à Nabeul.

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Propriété saisie l'immeuble revenant à la partie saisie objet du TF n°603539 Nabeul, surface 114 m² divisé en 114 parts et hypothéqué au profit de la partie poursuivante, qui est représenté par un appartement d'habitation portant le numéro B3 situé au deuxième étage du complexe résidentiel et commercial «Coralis» ouvrant à l'ouest sur la rue Tayeb Al-Mhiri à Nabeul et au sud sur une allée pavée de 8 mètres de largeur, composée d'un couloir, d'une salle de réception et de restauration, trois chambres, WC, une salle de bain et une cuisine avec sèche-linge, ainsi que le droit d'exploitation privée des deux balcons adjacents du côté ouest et de l'abri d'auto n°8 existant au sous-sol avec les parties indivises et communes dans l'immeuble, évaluées à 233,46/5001 parts.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (342.000,000 DT) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le Lundi 15/4/2024 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2024400569VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à la rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Hbiba Bent Salem Ben Sadok Mdallel épouse Abderrazak Sahli, C.I.N n°00888937, demeurant Sabbalet Mornag - Ben Arous.

En sa qualité de caution hypothécaire de la société Groupe Sahli Fashion, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

L'Immeuble se situe rue Fatma Ezzahra venant de la route régionale n°35 reliant Mornag à Ben Arous, gouvernorat de Ben Arous.

Il s'agit d'une parcelle dans l'indivision mais délimitée en partie par une clôture en briques, elle est d'une superficie de 304 m² objet du titre foncier n°5057 Ben Arous dénommée «Saiida» d'une superficie globale de 2485 m².

Il s'agit de la parcelle n°300 du plan d'aménagement de Ben Arous arrondissement «A».

Le terrain a été annexé à la villa propriété de l'époux de la défenderesse, la parcelle a été exploitée pour l'extension du jardin. On trouve des arbustes et elle est clôturée en partie par une clôture en briques du coté sud et du coté ouest par la rue Fatma Azzahra.

L'immeuble ne contient aucun équipement, la défenderesse exploite l'immeuble pour l'extension de sa maison qui se situe à la rue du «Médina».

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Quatre vingt treize mille cinq cent soixante dix huit Dinars et 496 Millimes (93.578,496) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Le jeudi 18 avril 2024 à partir de 9 heures au tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024400604VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la SOCIETE INDUSTRIELLE D'ARTICLES DE BUREAUX

«SIAB»

Siège social : Km 4 Rte de Sousse Mégrine - 2014

Identifiant Unique : 0002073C

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Ben Arous, l'affaire n°314, en date du 4 mars 2024, la SOCIETE INDUSTRIELLE D'ARTICLES DE BUREAUX «SIAB» a été déclarée en faillite, la date de cessation de payement a été fixée au 4 mars 2024

Madame Mariem Kanzari a été désignée en qualité de juge commissaire, et Monsieur ENIS ABID en qualité de syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais impartis à l'adresse du syndic, sis au 45, Av. Habib Bourguiba, Le Colisée Esc. D - Bureau 326 - Tunis.

2024T00262VEPA2

Maître Nassib Ben Messaoud

Liquidateur et Mandataire Judiciaire

38 bis Avenue Beb Bnat Tunis 23262694

Suivant jugement de référe rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 13-02-2024 sous le numéro 70104 Maître Nassib Ben Messaoud demeurant au 38 bis Avenue Bab Bnat Tunis a été désignée en qualité Mandataire Judiciaire du domaine Agricole Appelée Henchir Terguelech objet des deux titres fonciers numéro 31634 (89H, 3A, 65Ca) et numéro 24510 (335H, 62A, 20Ca).

2024T00270VEPA2

Avis aux créanciers

Faillite de la société «STE MEDETERRANEENE DE MARBRE»

Identifiant Unique : 12309965 S

Suivant le jugement du Tribunal de première instance de Manouba relative à l'affaire n°122 du 27 Février 2024, il a été décidé la faillite de la société «MEDETERRANEENE DE MARBRE» et la nomination de Monsieur Mondher Hamdi syndic de faillite de la société sous la supervision du juge-commissaire Madame Amal Kchaw.

Les créanciers de la société doivent remettre les justificatifs légaux de leurs créances au bureau du syndic sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis, et ce dans un délai de 15 jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Ce délai est augmenté de soixante jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire tunisien, ainsi qu'à l'égard des dettes fiscales et celle revenant à la caisse nationale de sécurité sociale.

Pour plus de renseignements, contactez le bureau du syndic de faillite au : 71559671.

2024R00617VEPA2

Vente des actions

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 22/01/2024 dossier sous le n°132, il a été décidé :

La vente des actions de la société « azur invest» dans le capital social de la société «royal drinks » d'un montant de 1.010.800,000 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cinq cent dinars (500 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 28 mars 2024 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

L'opération de la vente sera attribuée au plus offrant avec règlement de tous les frais de la vente.

Pour plus de renseignement, contacter les numéro au suivants : 73214511.

2024R00657VEPA2

Vente des actions

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 22/01/2024 dossier sous le n°133, il a été décidé :

La vente des actions de la société «primazur» dans le capital social de la société «royal drinks» d'un montant de 141.512,000 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cinq cent dinars (500 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 28 mars 2024 ou directement au bureau de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

L'opération de la vente sera attribuée au plus offrant avec règlement de tous les frais de la vente.

Pour plus de renseignement, contacter les numéro au suivants : 73214511.

2024R00658VEPA2

Appel d'offre

Sté «Polytech»

«La cession de l'entreprise sous forme de location gérance»

IU : 1124559F

Siège social : el Ghourabi 4017 Hammam Sousse - Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Sousse2 le 29

novembre 2023 concernant la société "Polytech" dossier règlement judiciaire n°28720, il a été décidé ce qui suit : La cession de l'entreprise sous forme de location gérance. Le montant de loyer est fixé à 5.500,000 dinars pour une période de 5 ans.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'administrateur judiciaire sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de l'administrateur judiciaire et soit par voie postale et ce au plus tard le 28 mars 2024 ou directement au bureau de Mr le syndic à 13 heures.

Pour plus de renseignement, contacter les numéro au suivants : 73214511.

2024R00659VEPA2

Distribution de deniers

Maître Lotfi Hadj Othmen

Avocat

Rue Chaaben Bhouri Houmet Trabelsia - Monastir

Tél : 73 427 709

En vertu des articles 467 et 468 du C.P.C.C et sur la base de l'ordonnance rendue par monsieur le juge -commissaire auprès du tribunal de première instance de Monastir sous le n°348/2023 relative à l'ouverture des procédures des distributions des deniers sur les créanciers selon leur rang et suite à la requête de distribution déposée par maître Lotfi Hadj Othmen au nom de sa cliente madame Saida Bedoui contre la caisse nationale de sécurité sociale, la recette des finances de jemal et les autres créanciers et opposants.

Après consignation du montant des deniers équivalent à 103.214.000 dinars sous le n°M067366 en date du 29/10/2019 et selon le certificat de dépôt sous le n°14/2023 établi le 27/02/2023.

En vertu de l'article 465 et suivant du C.P.C.C, celui qui veut participer à la distribution des deniers et pour ne pas perdre son droit à la participation doit produire ses titres de créances au greffe du tribunal indiqué dans les 30 jours de la publication au journal officiel de l'insertion par le biais d'un avocat.

Cet avis a été rédigé conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2024S00333VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

En vertu de cahier de charge émie le 22 janvier 2024 par le tribunal de première instance de Mahdia. Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent Mille Dinars (500 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 18/4/2024 (inclus)

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 300 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen

Adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7

Tél : 73 263 045/98 442 402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2024S00349VEPA2

Affaire de distribution des deniers n°82

Décision d'ouverture de procédures de distribution des deniers et de l'ordre

Nous Hela Landolsi juge chargé de la distribution des deniers et de l'ordre suite à la consultation de la requête de distribution des deniers introduite par Maître Lotfi MAHREZI avocat à la cour de cassation de Kairouan au profit de la Banque Tunisienne de Solidarité, agence de Kairouan :

1- Débiteur saisi : Ezzeddine Mejbri, demeurant à Raggada Kairouan

2- Créancier saisissant : CNSS en son représentant légal, siège de Kairouan.

Vu les pièces jointes au dossier de l'affaire au numéro susvisé notamment la copie conforme à l'original de la quittance d'assurance obtenue n°M016291 datée le 25/02/2020 remise par la recette des finances de Kairouan et la liste des noms des créanciers et des débiteurs ainsi que leur domiciles et professions et l'ordonnance du président du tribunal de première d'instance de Kairouan du 17/02/2020 et le procès-verbal de non consentement à la distribution amiable.

Vu les dispositions des articles 465 et 466 du CPCC

On ordonne :

L'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés résultant de la vente des objets saisis en vertu de l'ordre de paiement n°5976 rendu par le président du tribunal de première instance le 6/3/2019 égal à neuf mille huit cent soixante-quatre cinquante millimes (9.864.050) dinars.

On ordonne notamment au greffier du tribunal d'établir les procédures d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne et des avis nécessaires conformément aux 466, 467 et 462 du CPCC.

2024S00352VEPA2

Vente "HOTEL MIRAMAR CLUB"

Zone Touristique Skanes Monastir

MF : 411521H

RC : B164971999

Le syndic de faillite de l'hôtel MIRAMAR CLUB sis à la zone touristique skanes Monastir, Maître Yassine Boudriga et en exécution de

l'ordonnance de 22/02/2024 délivré par monsieur le juge observateur au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait de cahier des charges relatives à l'achat de l'Hôtel MIRAMAR CLUB jusqu'au 20/4/2024 de son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khfacha 5060, Monastir Tél : 73907308, contre 300 dinars. Et ce pendant les horaires administratifs.

Le prix de référence est fixé à 14.864.016,000 Dinars.

Le dernier délai d'envoi des offres au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 22/4/2024.

L'ouverture des plis est au bureau de Mr le juge observateur.

2024S00365VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure du règlement judiciaire

Société Bâtiment de Mahdia par son représentant légal

Adresse : immeuble alriwek, Ajenet El Mahdia, Rue Ibn Jazzar 5100 Mahdia

Matricule Fiscal : 1313553B

Registre de commerce : B16166462013

En vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de première instance de Mahdia sous n°02/2020 en date du 02/7/2020, relatif à la Société Bâtiment Mahdia par son représentant légal a été décidé ce qui suit :

- L'ouverture de la procédure du règlement judiciaires et nomination de Mr Yassine Boudriga entant qu'administrateur judiciaire.

- Les créanciers sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis Complexe Borj Khfacha bureau n°B5-28 Bloc 3, 5ème étage, Avenue de la République 5060, Monastir; Téléphone 73 907 308 dans un délai de 30 jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S00366VEPA2

Cession à un tiers

Société le Monde du Câble

Suarl au capital : 950.000 d

Siège social : Zl, Route Essomaa Beni Khiar 8060

IU : 906833W

Suivant jugement rendu sous n° 25 bis en date du 15 février 2024, le tribunal de première instance de Nabeul a considéré que la Société Le Monde du Cable est en état de cessation de paiement à partir du 24 octobre 2018 et a ordonné sa cession entière à un tiers sous la supervision du juge commissaire Monsieur Makrem Laazizi et la désignation de l'expert M Lotfi Khelifi en tant que commissaire à l'exécution chargé de l'élaboration du cahier des charges dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la date du présent jugement et l'inscription de ce jugement au registre national des entreprises et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400482VEPA2

Avis aux créanciers

L'ouverture des procédures de distribution au tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°279, un certain nombre d'accueil selon les chapitres 468 et 466 du journal des plaidoiries civiles et commerciales, et par une décision du juge de distribution du tribunal de première instance d'Ariana en 15 Novembre 2023 les procédures de distribution dans lequel la somme de soixante et un mille trois cent quatre vingt trois dinars 346 millimes (61.383.346 d) selon la pétition de distribution présentée par Maître Najoua Ben Smaya contre Azza Zghab - Mouna Zghab - Rihem Fezii - Dalila Triki - Hayet Saidani - Meriam Homri - Halima Homri - Samia Homri - Sabiha Aghrebi - Rim Minyaoui - Hasna Tebii - Karima Louati - Dalinda Louati - Fathia Riahi - Najoua Bel Hadj Alia - Neila Jlassi - Hamida Mejri - Sonia Mejri - Mondher Boukrouma - Najoua Aouini - Farida Zghab - Imen Silini - Rachida Kaouana - Zohra Balloumi - Dhouha Zrab - Samia Jandoubi - Olfa Chebbi - Latifa Mathlouthi - Kaouther Gharssallah - Adel Drissi - Hayet Gouied - Hayet Dahnes - Mamia Barraj - Saoussen Slama - Afef Mathlouthi - Salwa Mathlouthi - Naziha Ghariani - Oumeima Jridi - Rihab Barraj - Aida Bouteraa leur siège de communication dans leur cabinet d'avocate mentionné au 10 Avenue Habib Bourguiba immeuble Zéphyr Ariana 2080 contre société Work wear - Manufactory SARL demeurante à la route Raoued klm 9 Aichoucha sidi Ammor Boukhtioua Ariana Nord.

Par conséquent, tout créancier souhaitant participer à la distribution de l'argent assuré doit présenter sa dette dans les trente jours suivant la publication au journal officiel, ou contacter par une lettre recommandée faute de quoi il perd son droit à cette participation la demande de partage sur les motifs de détail de la dette sur autrui, le cas échéant.

2024400564VEPA2

Décision de chambre de conseil

Société "Général Cake"

Société anonyme

Capital : 2.260.000,000 DT

Siège social : Z.I Mghira lotissement 106 - 2082 Fouchena - Ben Arous

Identifiant unique : 09646420P

En vertu du jugement du tribunal de première instance de ben Arous dans l'affaire numéro 283 du 26/02/2024 qui déclare : Que le tribunal décide la continuité de la société général cake son activité et la validation du programme de sauvetage préparée par l'administrateur judicaire Aifa Badreddine et présenter le 6/02/2024.

Ceci dit il a été décidé de vendre le terrain expertisé par l'expert Chokri Bouni et de finaliser les procédures légales selon un cahier des charges préparé par le mandataire de justice Aifa Badreddine à titre de contrôleur de justice sous la direction du juge

d'entreprise Madame Houda Chaaberii, une copie est déposée au greffe du tribunal et il est à faire les publications légales.

2024400572VEPA2

Redressement judiciaire

Société DAR EL KHABIR MANAGEMENT «L'EXPERT»

Société anonyme

Siège social : N°69 Rue Echem Beb Bhar - 1002 Tunis

Registre national des entreprises et Identifiant unique : 884585C

Le tribunal de première instance de Tunis a Constaté en date du 31 novembre 2023 dans l'affaire 702 (redressement judiciaire) la cessation de paiement des dettes de la société «DAR EL KHABIR MANAGEMENT «L'EXPERT»» à partir du 6 juin 2012 et approuve la continuité de son exploitation par l'adoption du plan de redressement suivant :

1- Le rééchelonnement de la dette de la Société BH recouvrement qui totalise un montant de deux cent quatre vingt cinq mille six cent quatre vingt quinze dinars 425 Millimes (285.695 ,425 dt) sur une période de sept ans dont six mois de grâce avec un taux d'intérêt = TMM + 1.

2- Le rééchelonnement de dette de la société de leasing ATL qui totalise vingt trois mille cent cinquante quatre dinars 966 Millimes (23.154,966 dt) sur une période de huit ans dont six mois de grâce avec un taux d'intérêt =TMM+1 et abandon des intérêt courants sur le montant précité.

3- Le rééchelonnement de la dette de la caisse nationale de sécurité sociale qui totalise seize mille trois cent quarante cinq dinars 890 Millimes (16.345.890dt) sur une période de trois ans.

4- Le rééchelonnement de la dette de la banque nationale agricole qui totalise cent quarante six mille sept dinars 578 Millimes (146.007.578dt) sur une période de sept ans dont six mois de grâce avec un taux d'intérêt = TMM +1.

5- Le rééchelonnement de la dette de Mme Françoise Isabelle Julia propriétaire des deux appartements situés au 69 rue Echem Lafayette 1002 Tunis qui totalise onze mille six cent quarante dinars (11.640.000 dt) sur une période de deux ans dont six mois de grâce.

6- Le rééchelonnement de la dette de la société Tunisie Télécom qui totalise vingt huit mille quatre cent un dinars (28.401.000 dt) sur une période de sept ans dont six mois de grâce.

7- Le rééchelonnement de la dette de la société SAGEP qui totalise cent dix sept mille deux cent cinquante un dinars (117.251.000 dt) sur une période de cinq ans dont six mois de grâce.

L'exclusion de la recette des finances rue Nelson Mandela, Amen Bank et le centre de tri postal du cadre du redressement judiciaire suite à la régularisation de leurs dettes.

La nomination de l'expert Jamel Eddine Ben Romdhane pour assurer le suivi de l'exécution du programme de redressement, sous le contrôle de Mme Nessrine Ben Hfaidhe juge commissaire.

Le tribunal a décidé en outre l'inscription de ce jugement au registre de ladite société et son insertion au JORT à la charge de la société «L'EXPERT» ainsi que la signification dudit jugement à la commission de suivi des entreprises économiques avec autorisation de l'exécution.

2024400600VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIS CENTER S.A

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Messieurs les actionnaires de la Société Tunis Center S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 16 Avril 2024 à 10h du matin au siège de la société, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023.

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'année 2023.

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7- Fixation des jetons de présence pour l'année 2024.

8- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2024T00265SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL SICAR

S.A au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 17, rue du Lac Turkana les Berges du Lac Tunis

RNE : 0723542X

Messieurs les Actionnaires de la Société INTERNATIONAL SICAR sont convoqués à l'AGO qui se tiendra le 15 Avril 2024 à 14h au siège de l'Union Internationale de Banques sis au Lac Turkana les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion et à l'activité de l'International Sicar pour l'exercice 2023

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

4. Approbation des opérations prévues à l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023

7. Jetons de présence

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour la période 2024-2025-2026

9. Renouvellement du commissaire aux comptes pour la période 2024-2025-2026

10. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

2024T00267SANB3

Convocation

Société «ESSID TRADING COMPANY»

Matricule fiscal : 1095593 S/B/M/000

Société anonyme

Au capital social de 850.000 dinars

Siège social : Avenue El Arbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les administrateurs de la société «ESSID TRADING COMPANY S.A» sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 20/4/2024 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

2024R00604SANB3

Convocation

Société «ESSID TRADING COMPANY»

Matricule fiscal : 1095593 S

Société anonyme

Au capital social de 850.000 dinars

Siège social : Avenue El Arbie Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la société «ESSID TRADING COMPANY» S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 15/4/2024 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2024R00605SANB3

Société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 avril 2024 à 10 heures du matin au siège de la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Quitus aux administrateurs

6. Nomination d'administrateurs

7. Nomination des commissaires aux comptes

8. Fixation des jetons de présence

9. Affectation des résultats de l'exercice 2023

10. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires

11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publication.

2024R00607SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à capital variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0587518J

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 16 avril 2024 à 9 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2024R00613SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0438803G

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en Assemblée

Générale Ordinaire le mardi 16 avril 2024 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2024R00614SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TECHNOFOOD INDUSTRIES SA

Société anonyme

Au capital de 1.350.030 dinars

Siège social : Zone Industrielle M'ghira Fouchana - Ben Arous

MF : 962324TAM000

Messieurs les actionnaires de la société TECHNOFOOD INDUSTRIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 18 avril 2024 à 14 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 et examen des états financiers relatifs au même exercice;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021,

4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

8. Pouvoirs pour procéder aux formalités utiles.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cette publication tient lieu d'une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2024R00623SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen La Marsa - S.A

Capital social : 3.503.850 DT

Siège social : 15 Avenue la République La Marsa Tunis

Identifiant Unique : 0082736N

RC : B144751996

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen La Marsa sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 16 avril 2024 à 9 h au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la dénomination sociale de la société,

2. La modification de l'article 3 des Statuts relatifs à la dénomination sociale,

3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs des modifications corrélatives des statuts,

4. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi,

5. Pouvoirs.

2024R00626SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen La Marsa S.A.

Société anonyme

Au capital de : 3.503.000 dinars

Siège social : 15 avenue de la République, 2078 La Marsa - Tunis

Identifiant Unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen La Marsa S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 avril 2024 à 9h00 au siège social de La Société AMEN SANTE sis l'immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024,

6- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8- Pouvoirs.

2024R00627SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CLINIQUE AMEN BEJA S.A.

Société anonyme

Au capital de 9.939, 267 Dinars Tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE AMEN BEJA S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu lundi 15 avril 2024 à 09h00 au siège de la société Amen Santé sis à l'Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Pouvoirs.

2024R00628SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CLINIQUE AMEN NABEUL S.A.

Société anonyme

Au capital de : 13.061.930 Dinars Tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins Du Lac, Les Berges Du Lac, 1053, Tunis.

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE AMEN NABEUL S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 17 avril 2024 à 15h à l'établissement de la Clinique sis au Boulevard Hédi Nouira, lotissement Hermitage, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024,

- Pouvoirs.

2024R00629SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société anonyme

Au capital de : 189 000 Dinars

Siège social : 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri, Laouina, 2046 Route de la Marsa, Tunis

Identifiant Unique : 994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

Messieurs les Actionnaires de la Société GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 19 avril 2024 à 10h00 au siège social d'AMEN SANTE, sis à l'immeuble Emeraude Centre, 1053 Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

4- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

7- Pouvoirs.

2024R00630SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A.

Société anonyme

Au capital de : 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Centrer Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

Messieurs les Actionnaires de la Société HOPITAL PRIVE EL AMEN

S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 19 avril 2024 à 9H au siège social de la société Amen Santé, sis à l'immeuble Emeraude Center, 1053 Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

6- Pouvoirs

2024R00631SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CLINIQUE AMEN BIZERTE S.A.

Société anonyme

Au capital de : 19. 796.000 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE AMEN BIZERTE S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu mardi 16 avril 2024 à 15h à la Clinique sise à Cité El Jalaa, Lotissement Ben Aissa, 7000, Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Pouvoirs.

2024R00632SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CLINIQUE AMEN GAFSA S.A.

Société anonyme

Au capital de 6. 690.510 Dinars Tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE AMEN GAFSA S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu jeudi 18 avril 2024 à 11h au siège de la société Amen Santé sis à l'Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2023 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Pouvoirs.

2024R00633SANB3

Convocation

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA

QNB

S.A au capital de : 644.000.000 D

Siège social : Rue Cité Des Sciences - 1080 Tunis

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, le Mercredi 17 Avril 2024 à 10 h (12 h horaire Doha) par vidéoconférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023,

3. Approbation des Etats Financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023,

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2023,

5. Examen du résultat de l'exercice 2023,

6. Fixation du montant des jetons de présence,

7. Ratification de nomination des membres au Conseil d'Administration,

8. Ratification de renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration de la Banque,

9. Ratification de nomination d'un Co-commissaires aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026,

10. Questions Diverses.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n° 313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2024R00634SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMAR INVESTISSEMENT S.A

Au capital de : 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.FISC. 433809 R-N/M/000

Messieurs les Actionnaires de COMAR INVESTISSEMENT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 avril 2024 à 16h30 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2023,

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au 31/12/2023,

3. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales),

7. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

8. Nomination d'Administrateur,

9. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024,

10. Pouvoirs pour formalités.

2024R00637SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTIF SICAR, Société anonyme

Au capital de : 24 855 320 DT

Siège social : 12, Avenue Habib Thameur - 1000 Tunis

Matricule fiscal : 0578592T/A/M/000

IU RNE : 0578592T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société COTIF SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4 avril 2024 à 10h à l'immeuble CARTE, lot BC4, centre urbain nord 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 et approbation.

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du CSC.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Affectation des résultats 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Pouvoirs pour formalités.

2024R00647SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST»

SA au capital de 39.351.980 DT

IU : 0341552A

34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 16 Avril 2024 à 12H au siège de la Société Tunisienne de Banque, rue Hédi Nouira - 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7- Allocation des jetons de présence ;

8- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

9- Nomination du commissaire aux comptes ;

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2024R00655SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION & DE MANUTENTION «S.T.D.M.»

Société Anonyme

Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 D

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 21, Rue Nejib Mahfoudh - Z.I. Bir Kassaa - 2013 BEN AROUS

Identifiant unique : 1191615V

M.F. : 1191615V A M 000

Affiliation à la CNSS : N° 0032065166

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport, de Distribution et de Manutention «S.T.D.M. » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 17 avril

2024 à 10 H, au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

6/ Affectation des résultats.

7/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

8/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R00666SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

IU : 0000440X

MF : 440XAM 000

N CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12/4/2024 à 10 H à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

- Examen et approbation des états financiers au 31/12/2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Jetons de présence.

2024S00343SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

IU : 0000440X

MF : 440XAM 000

N CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 12/4/2024 à 11 H à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société,

- Questions diverses.

2024S00344SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 11/4/2024

SOCIETE INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR SA

Au capital de 5000 000 dinars

Siège social : Immeuble Khafacha R9 Stah Jabeur près du CRDA 5000 Monastir

MF : 1097861C/AM000

N° CNSS : 535589-52

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11/4/2024 à dix heures au siège social de la société sis à immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur près de RCDA 5000 Monastir.

L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2023

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées

- Octroi de quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

- Approbation pour le remboursement d'une partie du compte courant associé de l'actionnaire société CURSY INVEST et des intérêts courus jusqu'à 2023

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

- Pouvoir pour accomplissement des formalités

Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024S00353SANB3

Convocation

Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL'

SA au capital de 350.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle La Poudrière 1 - Sfax

Les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL' sont convoqués au siège social sis à la Zone Industrielle La Poudrière - Sfax, le 12 Avril 2024 à partir de 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2023.

- lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2024X00323SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud «SOPISUD»

Société anonyme

Au capital de 6.250.000 DT

Siège social : Complexe Administratif et Commercial Rue Mansour Elhouch - Médenine

Numéro d'affiliation CNSS : 316889-87

Identifiant unique : 1073931 W

Les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sad «SOPISUD» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 avril 2024 à 10h à l'hôtel NOVOTEL avenue Mohamed V à Tunis ; et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2023 ;

2. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'art. 200 et suivant et l'article 475 du CSC réalisées en 2023 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

7. Fixation du montant de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration du comité des marchés pour l'exercice 2023.

NB : les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024X00346SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE TAKAFUL

"EL AMANA TAKAFUL"

Capital social : 14 101 510 dinars

Siège social : 13, Rue Borjine - Montplaisir - 1073 Tunis

Registre de commerce : B149542013

Matricule fiscal : 1288542B

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance Takaful "El Amana Takaful", sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire de l'année 2023 qui aura lieu le vendredi 19 Avril 2024 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport du Comité de supervision Charaique de la société sur l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers de l'année 2023.

5. Affectation du résultat de l'année 2023.

6. Fixation des jetons de présence de l'année 2024 pour les membres du Conseil d'Administration.

7. Fixation des jetons de présence de l'année 2024 pour les membres du comité Permanent d'Audit Interne.

8. Fixation des jetons de présence de l'année 2024 pour les membres du Comité Risk Management.

9. Fixation des jetons de présence de l'année 2024 pour les membres du Comité de Nomination et de Rémunération.

10. Fixation des jetons de présence de l'année 2024 pour les membres du Comité des Placements et d'Investissement

11. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

12. La nomination de deux membres du comité charaique.

13. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2024400582SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS»

S.A. au capital de 40.000.000 dinars

Siège social : Z.I Poudrière 1 Sfax

RNE : 0003836C

Messieurs les actionnaires de LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 23 avril 2024, à 10 H 30 aux Bureaux de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2024400585SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALIMENTAIRE DU SUD

«S. A. S»

Société anonyme

Au capital de 24.000.000 DT

Siège social: Z.I Ariana - Tunis

Usine : Z.I Poudrière 1 - Sfax

RNE : 0011208A

Messieurs les actionnaires de la Société Alimentaire du Sud sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 23 Avril 2024, à partir de 11 H 30 au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination de commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2024400586SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES «SIAM »

S.A. au capital de 33.500.000 dinars

Siège social : Z.I - Ben Arous - Tunis

RNE : 0001982D

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 23 Avril 2024, à partir de 10 H aux Bureaux de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

2024400587SANB3

Convocation a l'assemblée générale ordinaire

Société MEDILSYS S.A.

SA au capital de 554 040 dinars

Siège social : B6-4 City Center 3 Centre Urbain Nord, Tunis

IU : 1432S51M/A/M/000

CNSS : 574463-29

Messieurs les actionnaires de la société MEDILSYS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 Avril 2024, à 10H à l'App. B1.1.2 Immeuble Cercles Des bureaux, Centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers de la société au titre de l'exercice 2022,

- Quitus au conseil d'administration

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Renouvellement et nomination de nouveaux administrateurs

- Régularisation et réadoption des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5/12/2022 enregistrée en date du 15/12/2023 sous le numéro 23710190.

- Précision à la résolution portant sur le renouvellement du mandat des administrateurs prévue par l'assemblée générale ordinaire du 3/6/2021 enregistré en date du 27/02/2024 sous le numéro 24702021.

- Changement du siège social de la société

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2024400589SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie des transports par pipe-lines au sahara

TRAPSA

S.A au capital de 7.195.200 dinars

Siège social : 118, Avenue de la liberté 1002 - Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 0000257 A

Les actionnaires de la compagnie des transports par pipe-lines au Sahara (TRAPSA) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 avril 2024 à 10h à l'hôtel «Sheraton» Avenue de la Ligne Arabe, 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de retard enregistré pour la tenue de l'assemblée générale.

2- Approbation de la nomination d'administrateur

3- Information sur la nomination d'un administrateur de la société au sein du conseil d'administration d'une autre société.

4- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

5- Lecture du rapport général et spécial de commissaire au compte relatif aux états financiers de l'exercice 2022.

6- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice de l'année 2022.

7- Approbation des conventions citées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

9- Fixation des montants des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

10- Fixation d'une indemnité aux membres du comité permanent d'audit.

11- Quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice 2022.

12- Renouvellement des mandats des administrateurs.

13- Pouvoir d'accomplissement des formalités légales.

2024400590SANB3

Assemblée générale ordinaire

La Société BRIDGES.SA

Société anonyme

Au capital de 700.000 dinars

IU : 1698171/A

Adresse : 5 rue du Japon Immeuble Baya B34 - Montplaisir 1073 - Tunis

Suite à la décision du conseil d'administration de la société Bridges SA en date du 7 mars 2024, la société convoque ses actionnaires pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se réunira en date du 5 avril 2024 à 10h au siège de la société 5 rue du Japon Montplaisir Tunis pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et discussion du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice dos le 31 décembre 2023 ;

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

8. Fixation des jetons de présence pour les administrateurs ;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

10. Nomination du commissaire aux comptes ;

11. Convocation d'un Conseil d'Administration en vue de renouvellement des mandats du président de conseil d'administration et du directeur général.

12. Pouvoirs pour formalités.

2024400591SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AL BARAKA BANK TUNISIA

Société anonyme

Au capital social de 120 millions de dinars

Siège social : 88 avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0031041 F

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA BANK TUNISIA réuni le 4 Mars 2024, convoque les actionnaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Avril 2024 à 9h au siège social de la banque sis au 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'année 2023

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023

3- Approbation des états financiers individuels pour l'année 2023

4- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2023

5- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023 et approbation desdites conventions,

6- Lecture du rapport du «Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques» sur l'année 2023,

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023,

8- Affectation du résultat et distribution des dividendes de l'exercice 2023,

9- Approbation de nomination et nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2024-2025-2026

10- Nominations des commissaires aux comptes pour les années 2024-2025-2026

11- Approbation des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2024400594SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH LEASING

GROUPE BH BANK

Société anonyme

Au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Faiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0587756X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BH Leasing sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 avril 2024 à 10h au siège de la BH BANK, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2023

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023

4. Affectation des Résultats 2023

5. Quitus aux Administrateurs

6. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur

7. Nomination d'un Administrateur Indépendant

8. Nomination d'un Commissaire aux comptes

9. Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes

10. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2023

11. Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés

12. Pouvoirs.

2024400595SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Al-Baraka Immobilière

S.A au capital de 3.342.100 Dinars

Siège social : Résidence Araucaria, Avenue Feuille d'érable- cité les Pins- Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 036058M/P/M/000

RC : B136621999

Messieurs les actionnaires de la Société Al Baraka Immobilière, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le jeudi 18 avril 2024 à 15h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5) Questions diverses

6) Approbation des résolutions.

2024400596SANB3

Convocation

CURAT SA

Société anonyme

Au capital de 110.000D, 000

Siège social : 11 rue Mohamed Ali Annabi 1002 Tunis

RC : B1138741997

M.F : 006015J/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires du C.U.R.A.T sa sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 avril 2024 à 9h au siège de la société. à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société, relatif à l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2023.

4) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

5) Affectation des résultats

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2024400601SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Générale Tunisienne de l'Informatique (GTI)

Société anonyme

Capital social 400.000 Dinars

Siège social : Rue Abou Hamed El Ghazali Résidence Omar Bloc A Montplaisir 1073 Tunis

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0014303L

Identification Fiscale : 014303L/A/M/000

CNSS : 69115-51

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la GTI tenu le 23 février 2024, enregistré à la recette des finances Montplaisir, sous le n°24801613, Quittance n°M028622. Le conseil d'administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 26 avril 2024 à 10h à l'immeuble New Tower au centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 ainsi que du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Fixation des jetons de présence ;

- Pouvoir en vue de formalités.

2024400603SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Société de Commerce et De Représentation «COTR»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 75.000 Dinars

Siège social : 20 Avenue Taieb M'hiri - 2014 Mégrine Riadh

IU : 0000372C

Messieurs les associés sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le lundi 8 Avril 2024 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023 ;

2. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023 ;

3. Quitus au gérant;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

5. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R00618SRLB3

Autres sociétés

Convocation pour la 2ème fois à l'assemblée générale

De clôture de la liquidation de l'Unité Coopérative de Production Agricole

«Borj Hamdouna» Béja

Les liquidateurs de l'Unité Coopérative de Production Agricole «Borj Hamdouna» sis à Sidi Ismail Béja annoncent que l'assemblée générale de clôture des opérations de liquidations de la dite unité se tiendra le 18 Avril 2024 à 10H du matin à l'ancien siège social à Sidi Ismail à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport général de liquidation

2- Présentation des étals financiers et la balance comptable de liquidation

3- Lecture du rapport du comité de contrôle

4- Approbation des états financiers et la balance comptable de liquidation et quitus des liquidateurs

Cette annonce est considérée comme une convocation personnelle pour tous les coopérateurs en fonction à la date de prise d'acte de liquidation le 30/10/2008.

2024T00266SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES "EL BARAKA" DE MAHDIA

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle De Base de Services Agricoles «EL BARAKA» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée Générale ordinaire sera tenue le mercredi 24 Avril 2024 à 11h au siège de la société mutuelle centrale des services agricoles le «Groupement» de Mahdia avenue 2 Mars immeuble Sadek Alaya.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Lecture du rapport moral des années 2021-2022-2023

- Lecture du rapport financier des années 2021-2022-2023

- Lecture de rapport du commissaire aux comptes des années 2021-2022-2023

- Discussion des rapports et les proposer pour l'approbation

- Donner quitus aux membres du conseil d'administration des années 2021-2022-2023

- Affectation des résultats.

- Renouvellement d'un tiers des membres du conseil d'administration.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

Observation : la société Mutuelle de Base de Services Agricoles «EL BARAKA» de Mahdia annonce que l'ouverture des candidatures aux membres du conseil d'administration aura lieu à partir du 4 avril 2024 jusqu'au 12 avril 2024, les adhérents souhaitant se porter candidats doivent soumettre leurs demandes au nom du président de la société avec une lettre recommandée avec un accusé de réception.

2024S00358SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES "EL BARAKA" DE MAHDIA

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle De Base de Services Agricoles «EL BARAKA» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée Générale extraordinaire sera tenue le mercredi 24 Avril 2024 à 10 h au siège de la société mutuelle centrale des services agricoles le «Groupement» de Mahdia avenue 2 Mars immeuble Sadek Alaya. L'ordre du jour porte sur :

- L'augmentation du capital social

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2024S00359SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de service agricole ENNASR sont convoqués à l'assemblée générale qui se tiendra le 13 avril 2024 à 10 heures de matin au siège de la société 19 rue Sidi Abouloubaba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ouverture aux candidatures pour membre de conseil administratif.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers des années 2017-2018-2019-2020-2021-2022.

- Approbation de mise à jour de la liste des adhérents, renouvellement de membre de conseil administratif et des sujets divers.

Cet avis fait d'invitation personnelle.

2024X00344SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

En vertu du jugement préparatif prononcé par la chambre 10 auprès du tribunal immobilier en date du 5/02/2024 concernant la demande de mise à jour n°76196 déposée par l'intermédiaire de Maître Zied Mamlouk avocat à la cour au profit de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances et portant annonce complémentaire du contrat conclu entre Mokhtar Ben Amor Ouesleti et la Société de

Déshydratation des Fruits et Légumes en date du 25/4/1975 enregistré à MIS le 10/7/1975 vol.404 n°457 suivant l'article 17 de la loi portant mise à jour des titres fonciers.

Les oppositions seront reçues dans les 60 jours qui suivront la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux en arabe et en français.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 7/3/2024.

2024R00609DIVD2

Avis

Raouf, Dalel, Mohamed Ridha, Zouhir, Amel, Ahmed, Nisaf enfants de Mohamed Hédi Sellami et Soufia bent Abdesalem ben el haj Mohamed Sellami annoncent qu'ils sont propriétaires de la moitié d'un terrain complanté de 30 oliviers sis à la route el AIN 22 Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X00324DIVD2

Avis

Mr Lotfi Drira annonce avoir perdu son contrat de propriété de la parcelle de terre de superficie 870 m² contenant une maison située à la route de Tunis Km 8 Sfax ; Il veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2024X00326DIVD2

Avis

Monsieur Rafik Ben Ahmed Fakhfakh Né le 22 Juin 1976 CIN n°05348130 en sa qualité d'héritier, porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété acte de partage daté du 28 Janvier 1978 rédigé par les notaires Hammouda Khabou et Mohamed Koubaa, concernant la propriété de deux parcelles de terrain de superficie totale de 1108.25 m², le terrain est situé à Sfax Route el Ain Km 5.

Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire «Arafet Houidi» sis à Rue Sidi Belhassen n°75 à coté de la Banque UBCI Sfax dans les 30 jours qui suivent la date de publication de l'annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 8/3/2024 numéro 11863 page 32.

2024X00328DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ben Taher Hammemi titulaire de la C.I.N n°01272522 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 5678.50 m² entre la route de Manzel Cheker et la route de l'Aéroport km 8 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00330DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mostafa Ben Said Ben Mohamed Trigui avise le public qu'il possède la totalité de la parcelle au milieu avec construction de borj comportant trois chambres et séjour avec espace nord de surface 48 m² limité au sud par sakifa et impasse au coin sud est d'où son entrée à l'est impasse et de derrière Mohamed Hédi Trigui au nord Abderrazek Trigui à l'ouest Abderrazek et Habib Trigui suivant un contrat de donation daté le 4 juillet 1999 dressé par les notaires Houcine Torki et Malek Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X00333DIVD2

Avis

Fatma Baccar déclare qu'elle possède un lot de terrain contenant un appartement sis à la route Lafrane km 1.5 Sfax et elle déclare qu'elle a perdu l'acte notarié à l'attestation du notaire Wajdi Kannou et Wadii Abid et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X00340DIVD2

Avis

Mouad Hriz annonce qu'il possède un lot de terrain situé à Sfax route de Tunis Km 11 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Hssine Turki et Melek Turki le 8/4/2003.

Et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau de notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi

Chaker Sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X00341DIVD2

Avis

Abdelaziz ben Ammer annonce que les héritiers de son père Ali ben Ammer possède un lot de terrain situé à Sfax route Saltania Km 4 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Said Ketata et Ibrahim Hbaib le 17/5/1953.

Et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X00342DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce n°2024R00516SANB3 parue au JORT annonces légales n° 30 du 8/3/2024 page 534 en ajoutant :

- Nomination des commissaires aux comptes pour la période allant de 2024 à 2026.

2024R00636RECZ9

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Boulevard Beji Caid Esebssi Centre Urbain Nord -1082- Tunis

TUNISO-EMIRATIE SICAV

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**2 138 712**	**9 305 890**	**3 045 286**	**11 875 334**
Résultat d'exploitation	2 089 415	9 352 119	2 979 549	11 665 284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 847	(158 139)	(13 998)	(142 128)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 450	111 910	79 735	352 178
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**0**	**(3 095 576)**	**0**	**(3 594 606)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(7 016 823)**	**(52 043 014)**	**(26 523 684)**	**(14 954 338)**
Souscriptions				
- Capital	15 010 039	168 477 722	28 746 333	224 754 955
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 800)	(85 506)	30 166	151 701
- Régularisation des sommes distribuables	927 076	7 427 747	1 636 152	9 027 230
Rachats				
- Capital	(21 583 338)	(211 712 545)	(53 652 727)	(231 743 374)
- Régularisation des sommes non distribuables	7 573	106 619	(63 294)	(183 344)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 372 372)	(16 257 051)	(3 220 314)	(16 961 505)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(4 878 110)**	**(45 832 700)**	**(23 478 398)**	**(6 673 609)**
ACTIF NET				
En début de période	126 146 434	167 101 023	190 579 421	173 774 632
En fin de période	121 268 324	121 268 324	167 101 023	167 101 023
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 189 378	1 553 054	1 800 403	1 622 457
En fin de période	1 124 172	1 124 172	1 553 054	1 553 054
VALEUR LIQUIDATIVE	**107,873**	**107,873**	**107,595**	**107,595**
TAUX DE RENDEMENT	**1,71%**	**6,57%**	**1,65%**	**6,44%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

TUNISO-EMIRATIE SICAV

ETAT DE RESULTAT

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	10	**2 125 670**	**9 216 305**	**2 421 507**	**9 548 425**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 125 670	9 142 224	2 421 507	9 350 214
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	74 081	0	198 211
Revenus des placements monétaires	11	**149 406**	**965 171**	**827 931**	**3 185 628**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**2 275 076**	**10 181 476**	**3 249 438**	**12 734 052**
Charges de gestion des placements	12	(130 041)	(578 929)	(190 938)	(746 603)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**2 145 036**	**9 602 547**	**3 058 500**	**11 987 450**
Autres charges	13	(55 621)	(250 428)	(78 951)	(322 166)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 089 415**	**9 352 119**	**2 979 549**	**11 665 284**
Régularisation du résultat d'exploitation		(445 237)	(1 385 465)	(1 584 033)	(1 125 650)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**1 644 178**	**7 966 655**	**1 395 516**	**10 539 634**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		445 237	1 385 465	1 584 033	1 125 650
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 847	(158 139)	(13 998)	(142 128)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		39 450	111 910	79 735	352 178
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		**2 138 712**	**9 305 890**	**3 045 286**	**11 875 334**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Boulevard Beji Caid Esebssi Centre Urbain Nord -1082- Tunis

TUNISO-EMIRATIE SICAV

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	**117 218 139**	**138 429 093**
Obligations et valeurs assimilées		114 137 026	135 466 463
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 081 113	2 962 629
Placements monétaires et disponibilités		**4 375 867**	**28 872 584**
Placements monétaires	5	4 275 831	28 025 052
Disponibilités		100 036	847 532
Créances d'exploitation	6	**13 144**	**86 232**
TOTAL ACTIF		**121 607 150**	**167 387 908**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	274 750	199 166
Autres créditeurs divers	8	64 076	87 719
TOTAL PASSIF		**338 826**	**286 885**
ACTIF NET			
Capital	9	113 300 642	156 560 580
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 027	810
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 966 655	10 539 634
ACTIF NET		**121 268 324**	**167 101 023**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**121 607 150**	**167 387 908**

2024400568BCFA5